

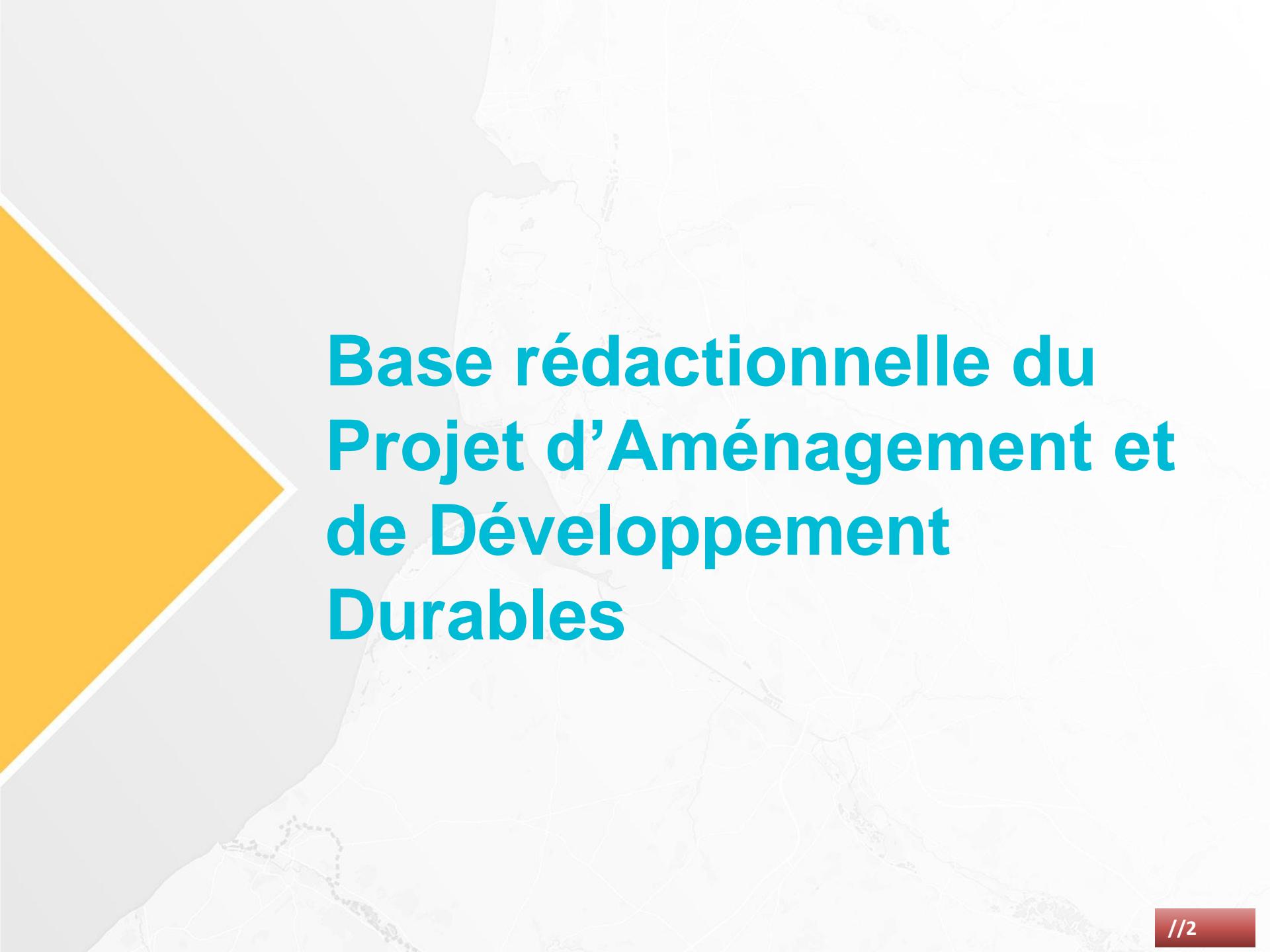
Cinquième version – 13 novembre 2019

LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE



BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Base rédactionnelle du Projet d'Aménagement et de
Développement Durables – version mise à jour au 13/11/19



Base rédactionnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

B// Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

C// Les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et un développement durables

D// Les orientations territorialisées du Projet d'Aménagement et de Développement durables

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A1 – 1 // Protéger et conforter les valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

La vision prospective qui s'est dessinée au cours de la réflexion s'inscrit dans un esprit revendiqué de préservation et de mise en valeur des multiples richesses patrimoniales du territoire de Picardie maritime (paysages, biodiversité, sites naturels, patrimoine culturel, ...), avec en ligne de mire l'ambition de :

- **Rendre compatible le dessein territorial porté par le SCoT vis-à-vis des objectifs opérationnels du Parc Naturel Régional**, engagés ou en cours de réflexion et leviers de développement économique ;
- **Affirmer le dialogue et la complémentarité entre un littoral exceptionnel mais contraint par les risques et le rétro-littoral aux paysages remarquables et singuliers**, dont l'attractivité est à retrouver pour un cadre de vie sûr ;
- **Conserver et protéger la biodiversité exceptionnelle** notamment les vallées (Somme, Authie, Maye, ...), les zones humides, les massifs dunaires, les boisements, les coteaux et les plateaux dont les enjeux écologiques sont reconnus et protégés (inventaires ZNIEFF, Natura 2000, Ramsar, réserves naturelles, ...) ;
- **Préserver les entités naturelles et la biodiversité plus ordinaires**, qui constituent tant des atouts pour une qualité de vie harmonieuse que des aménités au service de l'attractivité touristique ;
- **Conserver les traditions agricoles et industrielles** qui participent au maintien des savoir-faire locaux, à la diversité des paysages et aux enjeux posés par le réchauffement climatique ;
- **Préserver les ambiances apaisées et la sérénité propres** à rendre la Picardie maritime plus attractive aux yeux de publics variés ;
- **Renforcer et révéler le patrimoine harmonieux et remarquable** du territoire (villages courtis, écluses, patrimoine religieux et industriel, ...).



Canal de la Somme

Rq. Ces éléments sont repris et développés au sein de la section B1 du PADD.

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A1 – 2 // Retrouver de l'attractivité territoriale à chaque point du territoire

La quasi atonie démographique, économique et résidentielle des différentes centralités fragilise désormais l'armature territoriale de Baie de Somme 3 Vallées (BS3V). Elle fait naître aujourd'hui un sentiment de territoire « inégal », où se juxtaposent des communes littorales en pleine croissance et un avant pays en questionnement.

Inquiet de voir constamment remis en cause son niveau d'équipements et de services publics et marchands, l'avant pays de Baie de Somme 3 Vallées redoute de voir sur le long terme s'éroder encore ses caractères d'attractivité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est une occasion unique, dans la continuité de la démarche PNR, de reconsiderer un modèle de développement urbain qui bute désormais sur ses propres limites.

La tendance actuelle est cette dynamique de jeu à somme nulle – une faible croissance se reportant en périphérie des centralités en dévitalisation – et où l'habituelle solution de l'étalement urbain fragilise continuellement les aménités en place (les centralités héritées, le paysage, le patrimoine, la demande commerciale, les services publics, l'offre de mobilité, ...).

Puisque le modèle d'urbanisme actuel est une impasse (consommation foncière trop forte, impact environnemental croissant, abandon des centres villages, ...) car il ne parvient ni à redonner du développement, ni à restaurer l'attractivité, Baie de Somme 3 Vallées entend **se doter d'une stratégie nouvelle de développement durable** que synthétise son Schéma de Cohérence Territoriale autour de 3 grands axes stratégiques :

Les 3 grands axes stratégiques 2020-2040

- 1) Mettre en évidence des centralités et des réseaux de coopération de plus grande taille en synergie et solidarité avec les 8 bassins de territoire – **Composer de nouvelles échelles territoriales**
- 2) Réorganiser l'urbanisme au profit des centralités actuelles en (re)donnant la priorité absolue aux espaces constitués et à un mode de vie basé sur la proximité (spatiale, sociale, quotidienne, ...) – **Renouer avec l'aménagement sur les centralités**
- 3) Coopérer dans les domaines clés de l'habitat, du commerce, du développement économique et des services à chaque niveau de la dualité territoriale (littoral et avant pays / agglomérations et rural / centralités et périphéries) pour aboutir à un développement plus équilibré – **Jouer collectif pour retrouver l'attractivité territoriale à chaque point du territoire**

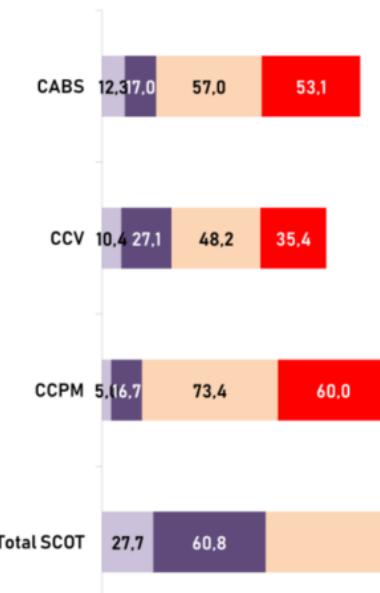
Rappel de l'historique de la consommation foncière sur la période 2007-2017

Sources – diagnostic SCoT Baie de Somme 3 Vallées

Consommation foncière entre 2007 et 2017 par EPCI et par type

(en hectares)

Source : Fichier Maijc



Consommation foncière SCoT Baie de Somme 3 Vallées - 2007 -2017

En hectares - 2007-2017 - sources BS3V et fichiers MAJIC	Intensification		Total Intensification	Extension		Total Extension	Total EPCI
	Habitat	Activités		Habitat	Activités		
CA Baie de Somme	57	12,3	69,3	53,1	17	70,1	139,4
CC Vimeu	48,2	10,4	58,6	35,4	27,1	62,5	121,1
CC Ponthieu Marquenterre	73,4	5	78,4	60	16,7	76,7	155,1
Total Baie de Somme 3 Vallée	178,6	27,7	206,3	148,5	60,8	209,3	415,6

Le rythme d'artificialisation est donc de 41,5 ha/an sur la période 2007-2017.

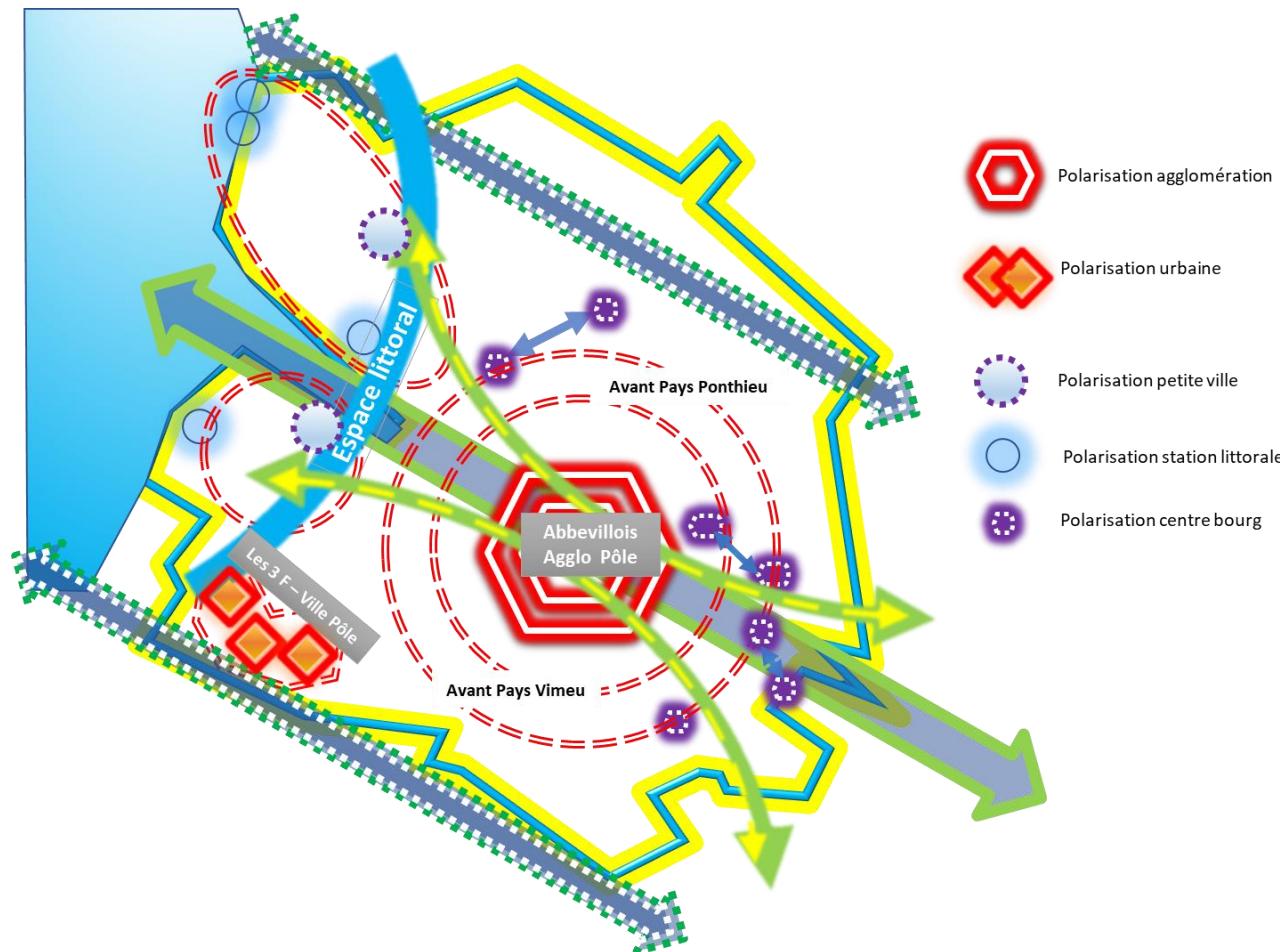
Sur cette même période, c'est un peu plus de la superficie de la commune d'Ergnies qui a été consommée en extension pour assurer le développement résidentiel et économique du territoire.

A1 – 2 // Retrouver de l'attractivité résidentielle à chaque point du territoire

Aux trois grands axes stratégiques retenus pour fonder le projet de territoire, les élus, acteurs et partenaires du Syndicat Mixte ont souhaité mettre en avant 4 prérequis ou conditions nécessaires, pour la réussite du projet de développement que sont :

- 1) Une meilleure accessibilité régionale avec la régénération de la ligne Abbeville-Le Tréport et l'électrification indispensable de la voie ferrée Amiens-Boulogne afin de pérenniser le sillon ferroviaire entre Abbeville, le Grand Amiénois et Paris, et de rester un territoire littoral privilégié et facile d'accès, au contact de grandes aires urbaines mondiales (Paris, Londres, Métropole de Lille, Benelux, ...);
- 2) Une redynamisation économique et de l'emploi pour conserver les équilibres actuels avec, à l'échelle des compétences du SCoT, un appui important accordé aux fonctions économiques et touristiques du territoire, et comme levier d'accompagnement une nouvelle politique d'habitat ;
- 3) Un rééquilibrage du territoire entre le littoral et l'avant pays, et entre les pôles urbains et les pôles ruraux ;
- 4) La mise en place d'une ingénierie nouvelle à même de mettre en œuvre le SCoT autour de sa déclinaison au sein des documents d'urbanisme et des documents de programmation (PLH, PDU, ...), son évaluation et son adaptation dans le temps.

L'armature territoriale du territoire du SCoT



Baie de Somme Trois Vallées 2020-2040 en chiffres

- + 5 200 habitants en 20 ans
- 2,10 habitants en moyenne par ménage (2,20 en 2015)
- Un taux de croissance démographique réglé à 0,18%/an avec des différences notables entre littoral et avant pays et un recentrage voulu sur l'agglomération d'Abbeville
- Des taux de croissance plancher pour l'Abbevillois et le Vimeu Industriel pour assurer le recentrage
- Des taux de croissance plafond pour les deux entités territoriales littorales pour encourager le rééquilibrage avec les avant pays

Scénario SCoT BS3V par EPCI pour la période 2020-2040	Taux de croissance démographique	Population INSEE sans double compte		Perspective d'évolution de la population	
		2011	2016	2040	Evolution
CA Baie de Somme	0,18	51 038	49 575	52 010	2 435
CC Vimeu	0,15	23 149	22 955	24 083	1 128
CC Ponthieu Marquenterre	0,16	33 351	33 180	34 810	1 630
Total BS3V		107 538	105 710	110 903	5 193

		Perspective d'évolution de la population	
Scénario SCoT BS3V par entité territoriale pour la période 2020-2040	Taux de croissance démographique	2040	Evolution
Abbevillois CABS (plancher)	0,20	30 914	1 447
Abbevillois CCPA (plancher)	0,20	540	25
Abbevillois	0,20	31 455	1 473
Vimeu industriel CCV (plancher)	0,20	18 599	871
Vimeu Industriel CABS (plancher)	0,20	1 336	63
Vimeu Industriel	0,20	19 934	933
Baie de Somme CABS (plafond)	0,25	10 988	639
Baie de Somme	0,25	10 988	639
Marquenterre CCPA (plafond)	0,25	14 997	872
Marquenterre	0,25	14 997	872
Vallée de Somme CABS	0,15	4 758	168
Vallée de Somme CCPA	0,15	2 623	93
Vallée de Somme	0,15	7 381	261
Vimeu Vert CABS	0,10	3 991	95
Vimeu Vert CCV	0,10	5 354	127
Vimeu Vert	0,10	9 344	221
Haut Clocher CCPA	0,15	7 471	264
Haut Clocher	0,15	7 471	264
Ponthieu CCPA	0,10	9 017	214
Ponthieu	0,10	9 017	214
Total BS3V	0,18	110 903	5 193

Baie de Somme Trois Vallées 2020-2040 en chiffres

- Un besoin total de logements de 6 150 unités (dont près de 16% de résidences secondaires)
- Un engagement fort sur la reconquête de la vacance, le logement sans foncier et le renouvellement urbain
- 2 350 logements supplémentaires pour la croissance démographique
- 2 100 logements supplémentaires pour le desserrement des ménages
- 670 logements supplémentaires pour la fluidité et le renouvellement
- 975 résidences secondaires supplémentaires avec des taux de prise estimé à 45% sur les communes littorales (presque 1 logement sur 2)

Scénario SCoT BS3V par EPCI pour la période 2020-2040	Résidences principales à réaliser 2020-2040 (tout segment constitué Logement sans foncier / RU/ CF)				Résidences secondaires		Total besoin logements
	Besoin en logement pour l'accueil de la croissance démographique	Besoins en logement pour la diminution de la taille des ménages	Besoin pour la fluidité et le renouvellement (15%)	Besoin en logements pour 2040	Taux de prise Résidences Secondaires	Nbre de résidences secondaires à réaliser 2020-2040	
CA Baie de Somme	1 164	839	301	2 304	0,22	438	2 743
CC Vimeu	484	417	135	1 036	0,15	88	1 124
CC Ponthieu Marquenterre	694	905	240	1 838	0,23	451	2 289
Total BS3V	2 342	2 161	675	5 179		977	6 155

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A2 – 1// Reconnaître la force et les vocations de chacun des 8 bassins territoriaux

Afin de s'assurer que le PADD du SCoT sera le reflet des intentions des élus et des acteurs de Baie de Somme 3 Vallées, il a été décidé en amont de sa réalisation d'affirmer 8 bassins territoriaux. Reconnus comme capables d'organiser le développement et les transitions environnementales au fil des 20 prochaines années, ils sont présentés dans la cartographie ci-contre.

Dans le SCoT BS3V, chaque bassin territorial est perçu comme un espace de solidarité géographique à part entière (parfois inter-EPCI) auquel sont associées des orientations fonctionnelles et qualitatives spécifiques incarnant les conditions de la cohérence territoriale (cf. Partie D).

C'est à travers les nouveaux schémas de mobilité, le rôle des sillons ferroviaires, des itinéraires cyclables et des lieux d'interconnexion de l'intermobilité que doivent se révéler ces 8 entités territoriales :

- pour permettre à toutes les familles du territoire du SCoT de disposer d'ici 10 ans d'une solution de déplacement avantageuse financièrement, efficace et conforme aux exigences de réduction des gaz à effet de serre ;
- pour garantir à chaque centralité la primauté sur son aire fonctionnelle (aire de chalandise des commerces, poids de population affecté aux services, ...) et sa capacité, avec le rabattement de mobilité, à polariser son entité territoriale ;
- Et en même temps, abaisser le besoin de déplacement en permettant à la ruralité de Baie de Somme 3 Vallées d'accéder aux équipements et aux services présents ou à renforcer dans les centralités.



A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A2 – 2 // Abaisser le besoin de déplacement

L'étalement urbain et la spécialisation spatiale du développement urbain (les zones d'habitat, les zones de commerce, les zones de services, ...) ont durablement impacté le paysage de Baie de Somme 3 Vallées.

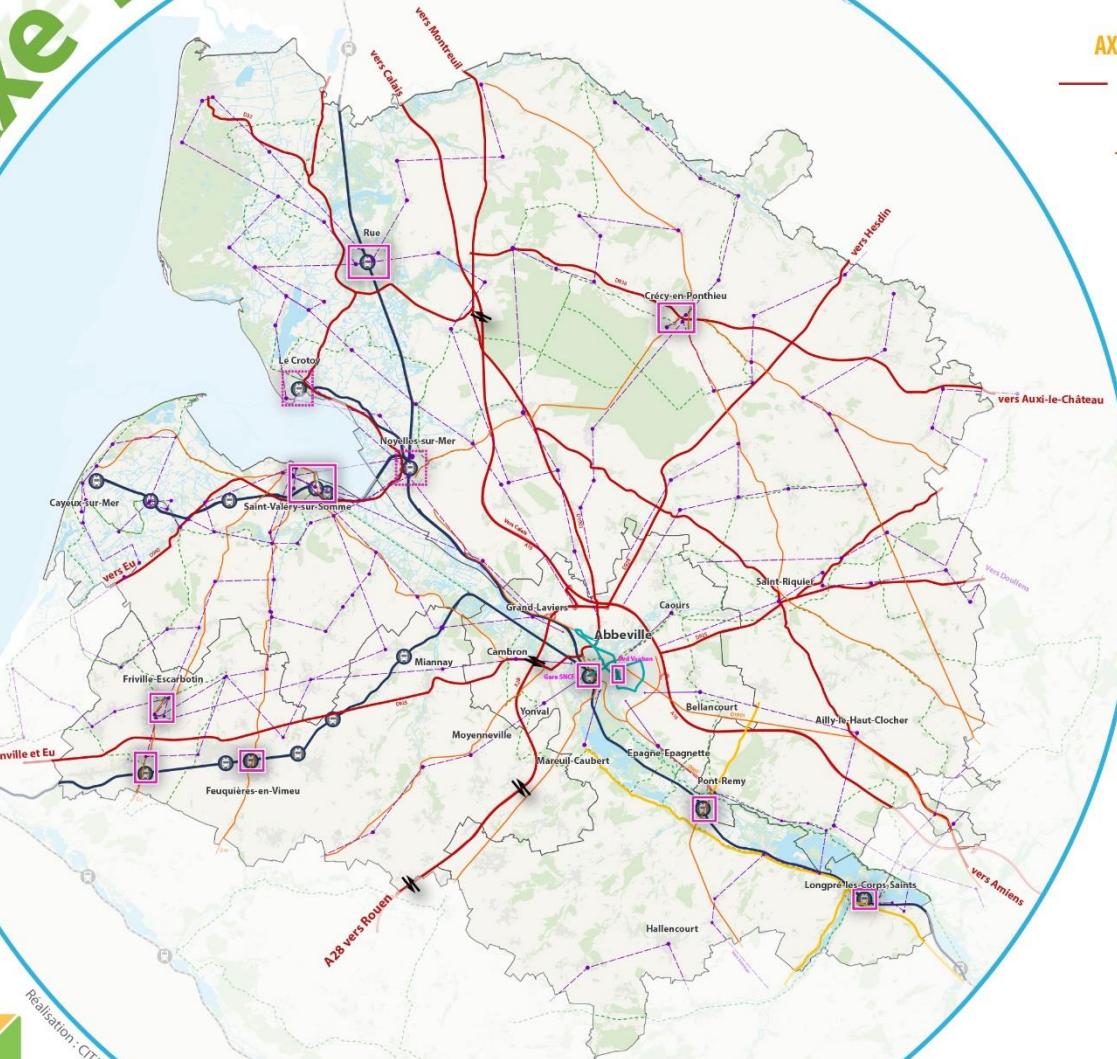
Ils ont également accentué la (presque) absolue dépendance à la mobilité individuelle et carbonée, et pesé sur le besoin de déplacement, avec pour conséquence une offre de transport public affaiblie, souvent en recul sur le SCoT, et un retard pris dans l'émergence des mobilités individuelles alternatives (vélos, micro-mobilités), plus douces et plus sobres.

Or, si le territoire de BS3V de par sa configuration principalement rurale (longues distances) restera demain un territoire de déplacement automobile, la mise en œuvre du SCoT implique de reconstruire l'organisation territoriale afin :

- **d'aménager le territoire autour des grands réseaux de déplacement collectif (quartiers de gare, interconnexions réseaux, ...) pour permettre aux populations les plus fragiles (autonomie physique ou financière) de conserver leur liberté de se déplacer ;**
- **de revenir à des mobilités de courtes distances en défendant toutes les centralités existantes par le maintien de tous les commerces et services à chaque point de BS3V, et en recentrant le développement du territoire sur les lieux de vie actuels ;**
- **de doter BS3V d'un réseau dense de mobilités nouvelles (VAE, micro-mobilités) capable de mettre en place une intermobilité avantageuse économiquement (moindre coût) et durable.**



Axe 1



AXE RT 1

— Autoroutes A16 et A28, Départementale D940, D941, D938, D928, D32, D1001, D925

AXE RT 2

— Axes départementaux qui irriguent le SCoT

AXE RT 3

— D216 / D2 / D3 / D183

AXE TC 1

— Boucle structurante réseau BAAG (Abbeville)

— Ligne TER Amiens-Calais et Abbeville-le-Tréport

AXE TC 2

— Réseau BAAG périphérique (Trans'80)

AXE MA 1

— Véloroute

■ Pôle d'échange principal

□ Pôle d'échange secondaire

↔ Echangeur

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A3 – 1// Reconnaître les nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime

La sensibilité et la fragilité de la côte picarde avec ses grands réservoirs de biodiversité, ses grandes zones humides et son exposition accrue aux effets du changement climatique en font aujourd’hui un espace contraint, aux capacités d'accueil devenues limitées, voire saturées, à l'origine d'une pression foncière et immobilière sensible, devenue forte autour de la Baie de Somme sur Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme.

C'est le sens de la démarche Opération Grand Site Baie de Somme dont le label a été renouvelé en juin 2018 de protéger et d'accueillir autrement les flux touristiques.

Dans ce contexte, 3 nouveaux enjeux pour les territoires littoraux de BS3V ressortent :

- les choix établis pour l'accueil des unités touristiques et de l'hébergement touristique, et le soutien à toutes les filières économiques présentes ;
- la problématique d'accès au logement abordable pour toutes les catégories de population et l'accompagnement en matière d'équipements publics et d'économie présentielle ;
- les solutions en matière de mobilité et de gestion du stationnement.



A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A3 – 2// Les nouveaux choix pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques

La dynamique de croissance des stations littorales est un atout majeur pour l'ensemble du territoire du SCoT. Or, si ce gain d'attractivité est étroitement lié aux diverses politiques publiques de valorisation environnementale et patrimoniale menées sur plusieurs décennies, l'essor touristique et urbain qui l'accompagne ne doit pas devenir une contradiction.

Pour le littoral, le SCoT BS3V ne cherche pas à accueillir plus, mais aujourd'hui à accueillir mieux. Et désormais orienter l'accueil touristique sur l'agglomération d'Abbeville et les deux grands avant pays du Ponthieu et du Vimeu.

En ce sens, l'accueil de la croissance touristique doit respecter les orientations fondatrices de l'attrait pour la Picardie maritime et en conséquence :

- Mettre en place des démarches de reconnaissance du patrimoine balnéaire permettant d'ajuster les conditions du renouvellement littoral, et éviter ainsi une banalisation des 5 stations balnéaires littorales ;
- (ré)Orienter l'accueil sur les avant pays autour de structures d'hébergement haut de gamme en lien avec les terroirs (grand gîte, éco-agrotourisme, ...) ;
- Accompagner des opérations de renouvellement en agglomération de bord de mer sur les îlots critiques, l'hôtellerie de plein air obsolète, les copropriétés touristiques en difficulté (insalubrité, abandon, inesthétisme, ...) en cherchant à la fois à orienter cette régénération foncière vers l'hébergement marchand, les équipements structurants et les aménités des stations littorales que sont les espaces publics et les espaces verts ;
- Limiter au maximum la consommation des sols dans les stations littorales, en privilégiant dans un premier temps l'extension des urbanisations nouvelles aux seules unités touristiques structurantes.



A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A3 – 3// S'appuyer sur l'avant pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

Les avant pays sont le territoire d'accompagnement de la croissance de la Picardie maritime, et bénéficie de la planification de rééquilibrage par rapport au Littoral.

Le SCoT planifie prioritairement ce recentrage sur les centralités existantes avec pour cibles de :

- Proposer sur les communes proches des stations littorales une offre d'habitat abordable, en surplus du besoin communal, tournée vers les ménages actifs qui y travaillent – notamment le logement saisonnier et du travail en mobilité (présence prolongée liée à des missions de longue durée, ...);
- Réserver sur les centralités de l'avant pays le foncier nécessaire à la réalisation de nouveaux équipements publics en lien avec la croissance démographique attendue, les métiers du tourisme, la santé, la sécurité publique, ...;
- Profiter de la demande commerciale accrue pour positionner l'offre nouvelle en soutien aux centres-bourgs existants ;
- Dimensionner les sites d'activités économiques pour permettre à toute la chaîne de l'économie présente de trouver une offre d'implantation économique cohérente avec ses capacités financières (un foncier bien moins cher que sur le littoral) et l'organisation de l'espace (rester proche des sites d'intervention).



A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A3 – 4// Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

La pression automobile croissante enregistrée sur les stations et le bord de mer n'est compatible ni avec l'engagement de protection des milieux naturels du littoral, ni avec les attentes des clientèles du littoral Picard en quête de stations touristiques douces, pacifiées où la priorité est donnée au ressourcement et aux activités sportives.

L'intensification du stationnement et des flux automobiles sur les espaces côtiers n'est pas souhaitée par le SCoT car elle est jugée contraire aux principes de protection des milieux littoraux fragiles (recul des aires de stationnement sur les sites du Hourdel, du Cap Hornu...) et à la qualité du cadre touristique des fronts de mer des stations littorales (stations de Quend-Plage-les-Pins et Cayeux-sur-Mer notamment).

En complémentarité des engagements du Grand Site Baie de Somme en matière d'amélioration de la gestion des flux touristiques, c'est donc en amont du flux que le SCoT doit agir en renforçant la relation avant pays / littoral dans le domaine des transports, des mobilités et du stationnement avec en perspective :

- la création sur les points d'interconnexion ferroviaire de pôles multimodaux permettant de faciliter l'acheminement sur les stations (TC, modes actifs, ...);
- la réalisation de parkings de repli en retrait des grands sites, sur les points d'interconnexion notamment, pour modérer la fréquentation des aires de stationnement, libérer le stationnement sur voie dans les stations littorales, promouvoir l'agrandissement des espaces publics et des voiries partagées;
- la promotion des mobilités 0 carbone en direction des stations littorales.



Projet du quartier de gare - Rue



A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A4 – 1 // Une interaction forte entre mobilités et développement territorial

une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

- Améliorer le niveau de desserte régionale en aidant au confortement du réseau ferré avec l'électrification attendue de la ligne Amiens-Abbeville-Boulogne et la reprise sans délai de la desserte ferroviaire entre Abbeville et Le Tréport ;
- Coordonner la bande littorale et l'avant pays pour l'accessibilité à la Picardie maritime en mettant en œuvre le concept de Portes sur les sites ferroviaires d'Abbeville, Noyelles-sur-Mer et Rue ;
- Imbriquer tous les réseaux de bus locaux et régionaux autour de pôles d'échanges intermodaux capables de multiplier les solutions de mobilité et la conception de points d'interconnexion ;
- Associer les nouvelles capacités d'accueil et les réseaux de transport en commun afin d'étendre la part modale des transports en commun permettant de rentabiliser le réseau ;
- Accélérer le maillage des aménagements sécurisés pour les mobilités actives.

FOCUS/ Principaux aménagements favorables aux mobilités actives :

- L'Eurovélo 4 et les circuits vélo Baiecycle
- La véloroute Vallée de Somme
- La Traverse du Ponthieu
- La Véloroute du Vimeu à l'Airaines
- La Ronde de l'eau
- Le futur « Réseau points nœuds » départemental
- Le sentier du littoral
- Les chemins de grandes randonnées (GR120, 123, 125, 800, ...)
- Les boucles de la forêt de Crécy
- Les vallées de la Trie, de l'Authie et de la Maye



Le canal de la Somme, entre développement par voie fluviale et support de circulation par voie douce terrestre

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A4 – 2 // La mixité urbaine pour un territoire plus facile

- Rapprocher les différents usages pour abaisser le besoin de déplacement et ce à chaque échelle des centralités avec le souci de connecter chaque équipement nouveau à un réseau de mobilités douces qui sécurise chaque déplacement, réduit la pression du stationnement et de l'accessibilité automobile et offre de nouvelles opportunités pour des espaces agréables (sentes piétonnes, pistes cyclables, espaces publics nouveaux, ...);
- Revenir sur la périphérisation de l'emploi en garantissant le maintien de toutes les économies au sein des centres urbains (artisanat, services, commerces, ...) et en y protégeant les fonctions économiques (présentes et en leur accordant des bonifications et des simplifications leur permettant de s'adapter à leur environnement urbain ;
- Reconquérir les espaces urbains mono-fonctionnels hérités depuis 50 ans et concevoir sur leur assise de nouveaux espaces urbains renouvelés et aux fonctions diversifiées.

FOCUS/ les grands secteurs de la mutabilité urbaine

- **Les quartiers de gare – des nouveaux pôles à haute intensité environnementale et fonctionnelle**
 - Gare d'Abbeville
 - Gare de Feuquières-en-Vimeu
 - Gare de Rue
 - Gare de Longpré-les-Corps-Saints
- **Les espaces majeurs de renouvellement urbain -**
 - Friville-Escarbotin – friche Bricard
 - Fressenneville – friche Bricard
 - Bourseville – friche Capelle
 - Saint-Valery-sur-Somme – Ancien site ferroviaire
- **La revitalisation des centralités littorales**
 - Centre station de Cayeux-sur-Mer
 - Centre station Quend-Plage-les-Pins
 - Centre station Fort-Mahon-Plage
- **La revitalisation des centralités rurales**
 - Les OAP densité du Vimeu Industriel
 - Centre bourg de Crécy-en-Ponthieu
 - Gare Pont-Remy
 - Gare Noyelles-sur-Mer
 - Béthencourt-sur-Mer
- **La structuration des grands axes urbains**
 - Abbeville Route d'Amiens (secteur Sauvagine de part et d'autre de la D1001)
 - Abbeville boulevard de la République (section de la D1001 entre Place de Verdun et allée du 8 mai 1945)
 - Abbeville Chaussée de Rouvroy

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A4 – 3 // Une meilleure connaissance et maîtrise du foncier opérationnel

La planification du besoin foncier et immobilier est le corollaire du SCoT, un outil indispensable mis à disposition de toutes les collectivités afin d'accompagner le processus exigeant de recentrage du développement territorial sur les centralités (renouvellement urbain, réhabilitation...).

Pour ce faire, BS3V engage trois champs d'intervention :

- Se doter d'une stratégie et une ingénierie foncière à l'échelle du SCoT et de ses EPCI capable de repérer, remémorer et recycler le foncier nécessaire à la mise en œuvre du SCoT (économique, mixité urbaine, grands équipements publics, agricoles et de loisirs) ;
- Entrer dans une logique de périmètres de projets urbains adossés à des acteurs d'aménagement de long terme pour recycler le foncier mal urbanisé à partir d'opérations inscrites sur le long terme, et enclencher les outils d'urbanisme prévus à cet effet (Opération de Revitalisation Territoriale multi-sites, ZAC, îlots sous concession d'aménagement, ...) ;
- Agir à l'échelle de chaque Intercommunalité sur les espaces agricoles, paysagers ou patrimoniaux les plus emblématiques relevant de l'identité des territoires (pré-vergers, prairies humides) afin de conserver leur spécificité.



B// Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées abrite une mosaïque d'habitats naturels (espaces littoraux, vallées, boisements, milieux ouverts, ...) dont la plupart présentent un intérêt communautaire (dunes de sable, vallées de la Somme et de l'Authie, ...). En tant que territoire au patrimoine naturel reconnu, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) doit s'attacher à assurer une protection durable de toutes les composantes qui forment la Trame Verte et Bleue. Afin de garantir cette protection, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit plusieurs orientations :

- **Assurer la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement écologique du territoire** en protégeant durablement les réservoirs de biodiversité et les milieux les plus remarquables qui offrent l'armature d'une trame verte et bleue à reconstituer.
 - **Protection des espaces** tels que le **Grand Site Baie de Somme** (30 communes), reconnu pour sa grande richesse au titre de **Natura 2000**
 - **Préservation des milieux littoraux** à l'image des milieux emblématiques du Nord de l'Europe



Estuaire de la Somme, classé Grand Site de France



Une richesse de la biodiversité remarquable: Colonie de phoques veau-marin de France

FOCUS/ Milieux littoraux

- Les massifs dunaires du Marquenterre
- Les cordons de galets
- L'estuaire
- La biodiversité associée ...



B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

- **Préservation et reconstitution des milieux aquatiques et humides**, en lien avec des actions de restauration et de préservation menées par le SAGE de la Somme Aval et des cours d'eau côtiers et celui de la Bresle, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la convention Ramsar.

FOCUS/ Milieux aquatiques et humides

- Les vallées de Somme, de l'Authie, de la Maye, de la Trie, ...
- La plaine maritime et les marais arrière-littoraux picards
- Les zones humides
- Les marais (Long/Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Saigneville, Epagne-Epagnette, Noyelles-sur-Mer, Nampont, ...)
- Les mares et roselières
- Les prairies humides
- Les fossés
- La réserve ornithologique de Grand-Laviers
- ...



Marais arrière-littoraux picards, site Natura 2000



Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme

B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

- Restauration des milieux calcicoles et de leur interconnexion dont les enjeux écologiques sont reconnus via leur inclusion dans les inventaires ZNIEFF et Natura 2000 au titre des vallées tourbeuses
- Gestion raisonnée de ces milieux (fauche tardive, pâturage...)
- Gestion durable des milieux boisés favorables à la biodiversité et dans le respect des activités forestières et sylvicoles
- Maintien et développement des haies et alignements à base d'essences locales, favorables à la préservation de la sous-trame bocagère

FOCUS/ Milieux calcicoles à reconstituer

- pelouses calcicoles en rebord de plateau
- Larris situés au niveau des communes de Tœuflles, Grand-Laviers, Yonval, Condé-Folie, Villers-sous-Ailly, Fontaine-sur-Somme, ...

FOCUS/ Milieux forestiers et bocagers

- La forêt de Crécy
- Le bois de Bellavenne
- Le bosquet de Fonnette
- Le bois des Querbutts
- Le bois de Pont-Rémy
- Le bois de l'Abbaye
- Haies
- Arbres



Une sous-trame bocagère à maintenir



La forêt de Crécy, espace emblématique du territoire SCOT



Un paysage de larris, emblématique du territoire SCOT

B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

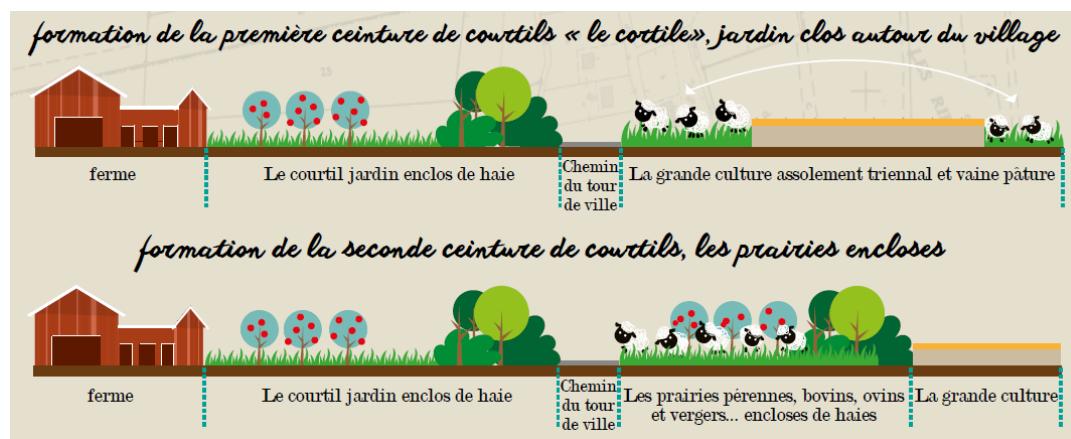
B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

- **Préserver/renforcer le fonctionnement des corridors écologiques** notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime ;
- Identifier et protéger **les espaces tampons entre les milieux naturels/agricoles et urbains** notamment les prairies situées au niveau des villages courtis ;
- **Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages**, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains (arbres et alignements d'arbres, arbustes, noues paysagères, haies, auréoles bocagères, ...) pour conforter les continuités écologiques et lutter contre la monotonie du paysage.



Exemple de nature en cœur de village



B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Les pratiques humaines (agriculture, sylviculture, tourisme, ...) ont façonné le paysage du territoire de Baie de Somme 3 Vallées. Afin de maintenir la qualité des paysages et de poursuivre leur découverte, le Schéma de Cohérence Territoriale réaffirme la volonté de pérenniser ces activités.

Garantir la pérennité des ressources agricole et sylvicole

- Mettre en valeur l'agriculture liée au littoral** (pêche artisanale côtière, pêche à pied, conchyliculture, ...) **et au rétro-littoral** (élevage ovin, maraîchage, agriculture des Bas-Champs, ...);
- Préserver/renforcer les éléments caractéristiques des paysages agricoles et sylvicoles** (terres arables, prairies, bosquets, haies, ...), au service des aménités paysagères et des espaces de transition avec les milieux urbains ;
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales**, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables (agriculture biologique, raisonnée, ...) et la diversification des activités agricoles et sylvicoles ;
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace** et les incidences négatives sur les activités agricoles (circulations agricoles, conflit d'usage avec les habitants, ...), tout en permettant aux territoires de Baie de Somme 3 Vallées d'atteindre leurs objectifs de développement économique et de respecter leurs exigences en matière de satisfaction du besoin en logement.



Des éléments caractéristiques du paysage agricole



Le bois dans la forêt de Crécy, une filière à développer dans le respect de la ressource



B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

S'appuyer sur les espaces emblématiques pour promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique de ces milieux

- Développer un tourisme « vert » ou « éco-tourisme » tourné sur la **découverte de la nature et de l'environnement** (milieux naturels, agriculture, tourisme rural, ...) en promouvant des hébergements et infrastructures adaptées (véloroutes, pistes cyclables, hébergements insolites, ...).
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement :
 - **Organisation des activités littorales** (plaisance, loisirs nautiques, sports ou nature, ...) en adéquation avec la protection des milieux naturels ;
 - **Préservation et mise en valeur de l'identité patrimoniale bâtie et naturelle** des communes balnéaires et littorales telles que Saint-Valery-sur-Somme ou encore Le Crotoy ;
 - **Maîtrise du développement touristique** afin de limiter la pression sur les milieux (préservation de la fonctionnalité écologique, ...) et les ressources naturelles (ressource en eau, ...).



Un patrimoine naturel, levier du développement touristique du territoire

Axe B1

1) PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

PROTEGER LA TRAME Verte ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

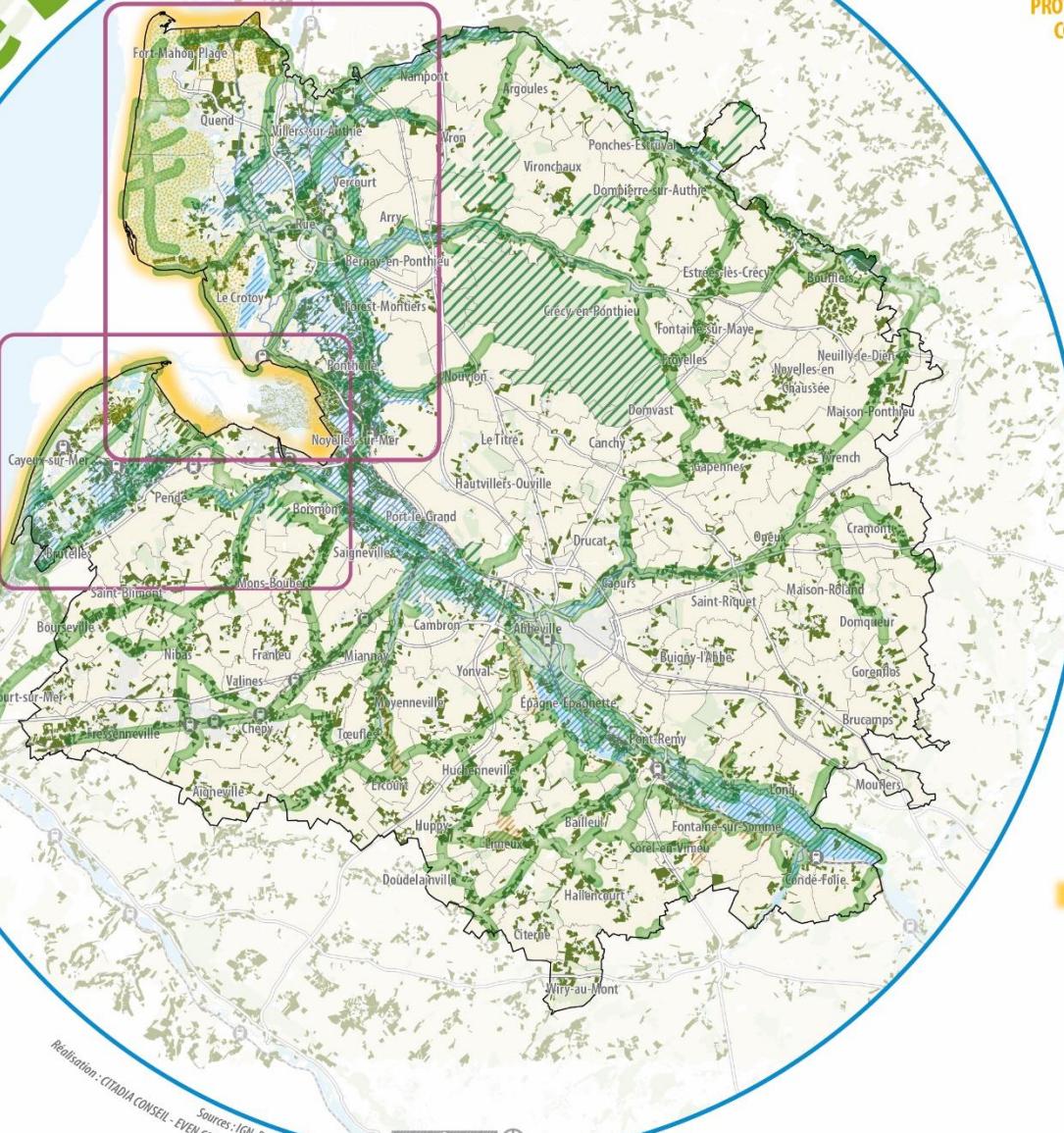
- Milieux aquatique et humide
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Préserver le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtis
- Renforcer l'interénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLES ET SYLVICOLE

- Préserver les éléments caractéristiques de paysages agricoles et sylvicoles
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles
- Mettre en valeur l'agriculture liée au littoral et au rétro-littoral
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables et leur diversification

S'APPUYER SUR LES ESPACES EMBLÉMATIQUES POUR POUR PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ DE CES MILIEUX

- Développer le tourisme « vert » ou « écotourisme » tourné vers la découverte de la nature et de l'environnement
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement



B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 2// Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire

La diversité des paysages représente un véritable atout pour le territoire puisqu'elle permet d'offrir, aux habitants et usagers, un cadre de vie qualitatif. En complémentarité avec la démarche du PNR, la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale doit être l'occasion d'assurer la préservation des grands paysages exceptionnels mais également du patrimoine identitaire local qui participent à la qualité du cadre de vie.

Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception entre plateaux et vallées qui offrent des vues remarquables

- **Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire** entre les paysages escarpés et d'estuaires le long de la côte, les grands plateaux et les vallées drainées qui façonnent le paysage vallonné de l'arrière pays ;
- **Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâtis remarquables et les plus emblématiques** (Grand Site, sites UNESCO liés aux Beffrois, Site Patrimonial Remarquable, « Pays d'Art et d'Histoire », sites classés et inscrits) contribuant à l'offre touristique et de loisirs.

FOCUS/ Paysages emblématiques

- Les plateaux agricoles du Vimeu et du Ponthieu
- Les vallées humides de l'Authie et de la Somme
- Le littoral et la plaine maritime picarde
- Les marais arrière-littoraux
- Les bas champs du Marquenterre
- La forêt de Crécy, ...



Le Crotoy, une cité emblématique représentative de l'identité du territoire

B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B1- 2// Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire

Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception entre plateaux et vallées qui offrent des vues remarquables

- Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue sur le paysage et le patrimoine, notamment depuis les axes de découverte des paysages et des vélos-routes ;
- Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respiration entre les zones urbanisées.

FOCUS/ des axes de découvertes

- La D1001
- La D928
- La D925
- La D40 et la D940
- Le canal, ...



Perspective le long du passage de la Somme à Abbeville

B1/ La protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

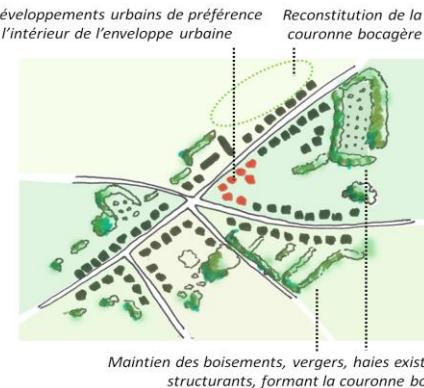
B1- 2// Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire

Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent à la qualité du cadre de vie de Baie Somme 3 Vallées

- Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine classé et inscrit** (Monuments Historiques,...) et le petit patrimoine (religieux, agricole, balnéaire, activités de pêche, industriel, d'après-guerre, ...) participant à l'identité du territoire ;
- Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire** (maisons paysannes, fermes, granges, habitations en torchis, maisons bourgeoises ou ouvrières, édifices de la reconstruction, villas) : intégration des nouvelles constructions, principes et formes architecturales cohérentes, matériaux locaux, ... ;
- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions** (immeubles intermédiaires, zones pavillonnaires, zones d'activités) et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages ;
- Perpétuer l'organisation paysagère des villages courtis**, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs, en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, pour préserver/renforcer les auréoles bocagères.



Architecture de la reconstruction à Abbeville



Maison traditionnelle en structure en bois / patrimoine religieux



Beffroi de Saint-Riquier

Axe B1

2) ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES GRANDS PAYSAGES D'EXCEPTION

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire

Vallée de la Somme

Paysages du littoral

Paysages de plateaux

Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâti remarquables les plus emblématiques

Site classé

Site inscrit

Grand site Baie de Somme

Bien inscrit à l'UNESCO

Projet de site Patrimonial Remarquable

Site Archéologique

Composer avec les grands perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages et des vélos-routes

Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respirations entre les zones urbanisées

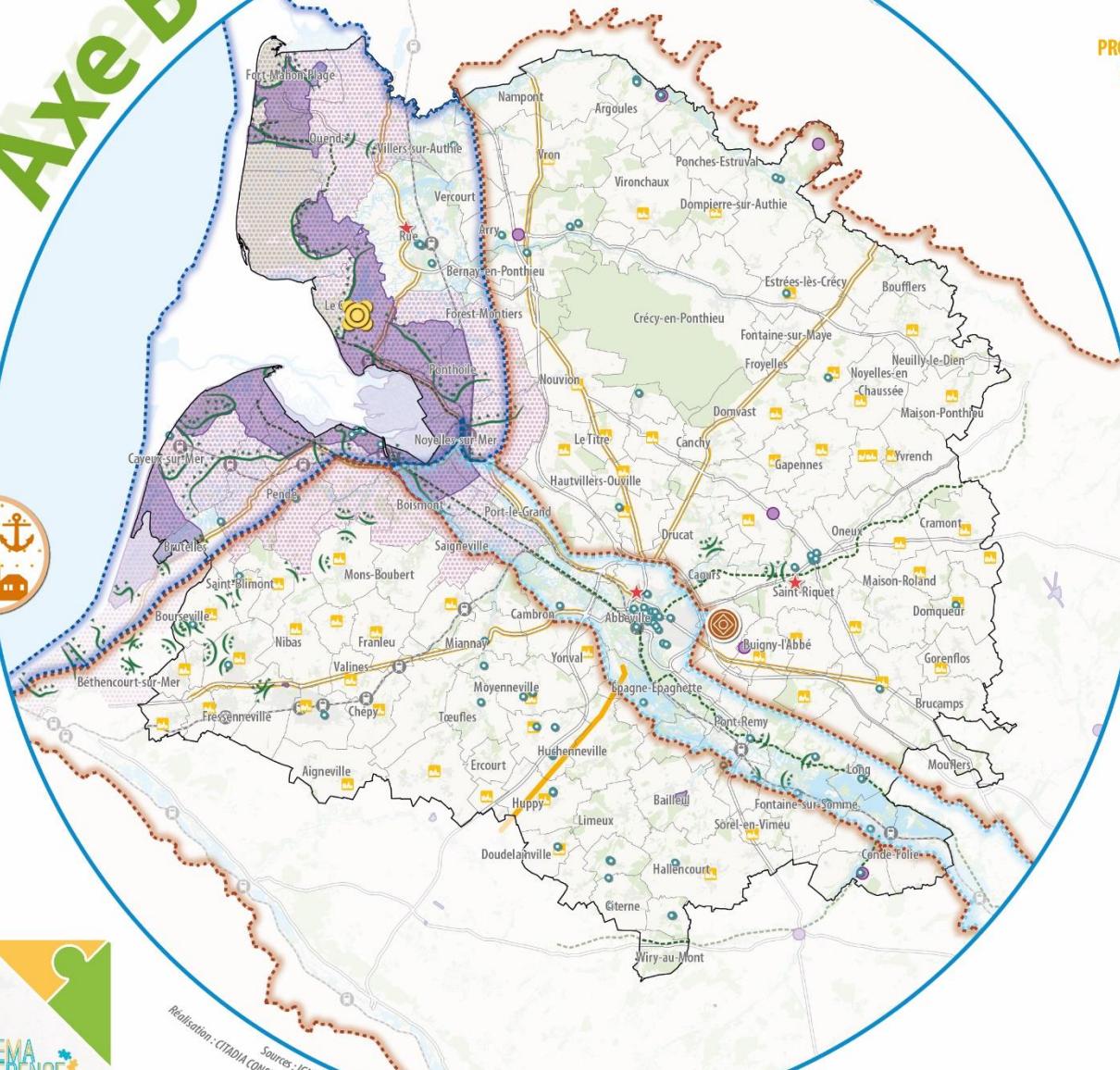
ASSURER LA PRÉServation DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE IDENTITAIRES LOCAUX QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE BS3V

Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine classé, inscrit et le petit patrimoine

Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire

Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages

Préserver l'organisation paysagère des villages courtis, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, etc.



Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Juillet 2019
Sources : IGN, Atlas des Patrimoines



CITADIA CONSEIL
even

5 km

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 1//Engager le territoire dans une dynamique de transition énergétique

Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique en assurant une performance énergétique exemplaire pour les futurs projets urbains et en favorisant le développement des énergies renouvelables

Aujourd’hui, les territoires doivent s’inscrire dans la durabilité. Le Schéma de Cohérence Territoriale doit poursuivre et développer des objectifs en faveur de la transition énergétique du territoire. Afin de réduire la consommation énergétique du territoire et sa dépendance aux énergies fossiles d’une part et développer l’autonomie énergétique à travers les énergies renouvelables et de récupération d’autre part. Plusieurs orientations sont ainsi développées :

- Encourager la poursuite du développement des énergies renouvelables et de récupération multi-ressources (biomasse agricole et sylvicole, sols, énergie solaire, ...) au service de l’émergence de filières économiques locales tout en maintenant la qualité des paysages :
 - Poursuivre la valorisation de la **ressource bois-énergie** notamment en s’appuyant sur le renforcement du **réseau de chaleur** (Abbeville), le **confortement des chaufferies-bois** et la réalisation d’autres projets (Nouvion, Crécy-en-Ponthieu) pour assurer un approvisionnement énergétique plus durable ;
 - Développer la **production d’énergie solaire** en particulier en toiture et les fermes solaires lorsque les espaces s’y prêtent ;
 - Impulser la **filière de la méthanisation**, dans la continuité du projet sur Mouflers, par la valorisation des résidus (agricoles, déchets ménagers, agro-alimentaires, ...) au service des filières issues de l’économie-circulaire ;
 - Poursuivre la **connaissance et le développement d’autres potentiels énergétiques** : géothermie, énergie marines, ...
- Privilégier un **développement des énergies renouvelables** qui n’ailent pas à l’encontre du maintien de la qualité **des paysages et de la Trame Verte et Bleue** (se doter d’outils pour l’insertion de l’éolien, de la méthanisation, ...).

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 1//Engager le territoire dans une dynamique de transition énergétique

- Limiter la demande en énergie du territoire
 - Encourager le recours à des modes de construction innovants et énergétiquement sobres (performance de l'isolation thermique, couverture des besoins par les énergies renouvelables, constructions bioclimatiques, ...) tout en assurant l'insertion harmonieuse des dispositifs en lien avec le cadre bâti et paysager environnant ;
 - Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti (logements, patrimoine communal, ...) afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétiques des ménages, y compris dans le parc tertiaire tout en respectant l'architecture identitaire du territoire ;
 - Limiter les besoins en énergie dans l'espace public : éclairage adapté, conception bioclimatique des équipements publics, ... ;
 - Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions en assurant la promotion des matériaux biosourcés et les techniques constructives basées sur le recyclage qui privilient l'économie circulaire et font émerger de nouvelles filières économiques sur le territoire.



Opération de logement au sein de Feuquières-en-Vimeu et opération du Garopôle d'Abbeville : entre préservation de l'ancien et conception sobre en énergie

Axe B3

1) ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENCOURAGER LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION MULTI-RESSOURCES

Poursuivre la valorisation de la ressource bois-énergie

Ressources bois-énergie



Réseau de chaleur (Abbeville)

Chaufferies bois :

Existant

En étude

Développer la production d'énergie solaire

Impulser la filière de la méthanisation

Poursuivre le développement du potentiel géothermique :

Exploité

En construction

En projet

Privilégier un développement des énergies renouvelables qui n'aillent pas à l'encontre du maintien de la qualité des paysages et de la Trame Verte et Bleue

LIMITER LA DEMANDE EN ÉNERGIE DU TERRITOIRE

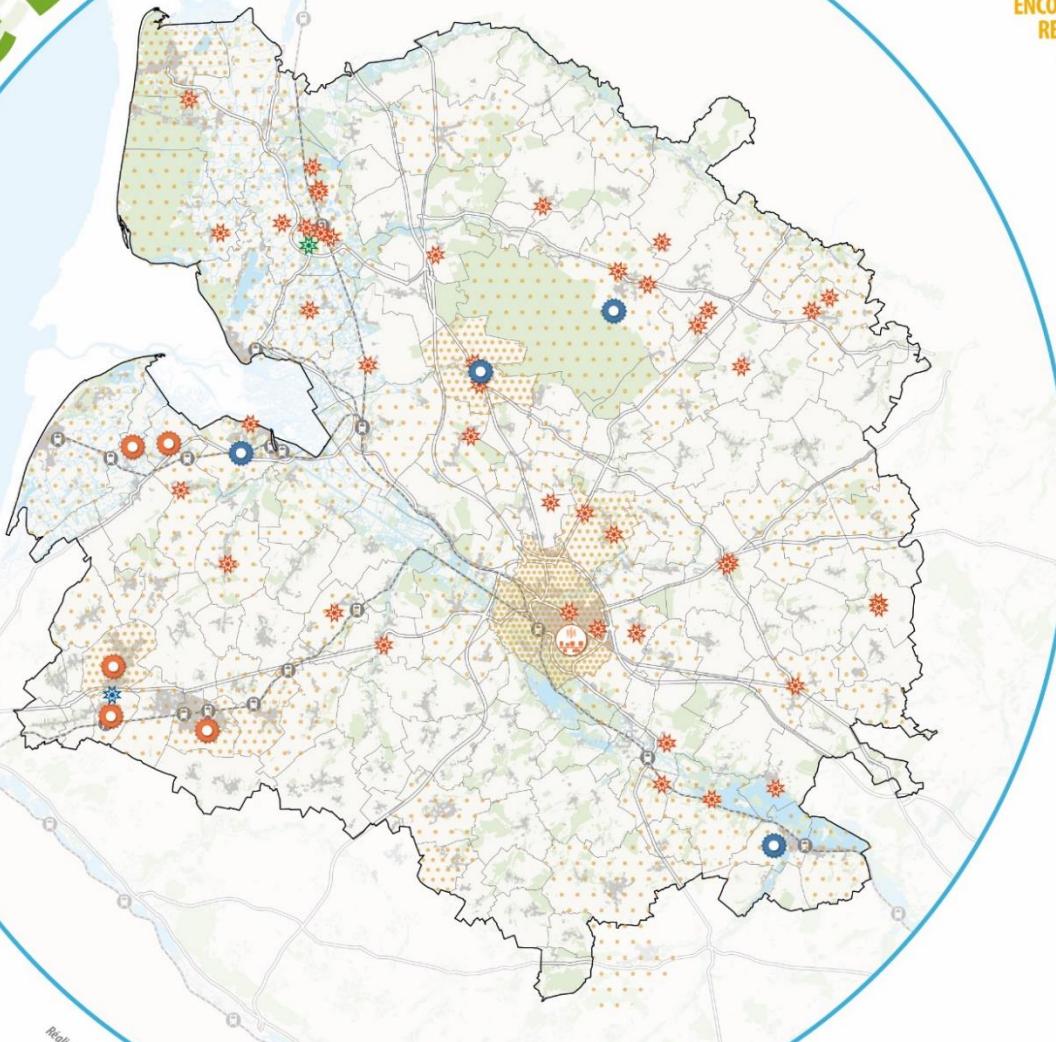
Encourager le recours à des modes de construction innovants et énergétiquement sobres



Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti

Limiter les besoins en énergie dans l'espace public

Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions en assurant la promotion des matériaux biosourcés et techniques constructives basées sur le recyclage qui privilient l'économie circulaire et font émerger de nouvelles filières économiques sur le territoire



Réalisation: CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Juillet 2019
Sources : IGN, DREAL Hauts-de-France



CITADIA CONSEIL



EVEN CONSEIL

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

En plus des risques liés aux cours d'eau, aux mouvements des sols et en raison de sa position sur le littoral, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées est soumis aux risques de submersion marine et de recul du trait de côte. Un panel d'orientations décliné dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) assure la prise en compte des risques naturels présents sur le territoire et la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

Protéger les nouveaux secteurs de développement des risques littoraux

- Limiter l'exposition des personnes et des biens face au risque inondation lié aux **submersions marines dans les communes poldérisées**, ce qui implique :
 - La prise en compte des dispositifs réglementaires (PPR, PPRi, PPRN) prescrits et approuvés ;
 - La poursuite de la prévention (sensibilisation, ...), de l'évaluation et de la protection face aux risques (ouvrages, digues, ...) ;
 - Le développement urbain et l'implantation de programmes sensibles en dehors des zones inondables et zones à risques.

FOCUS/ Les documents réglementaires et de prévention

- PPRN des Bas Champs du Sud de la Baie de Somme
- PPRN Marquenterre-Baie de Somme
- AZI de la Vallée de l'Authie
- Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle Somme Authie
- Plan Somme 2

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

Protéger les nouveaux secteurs de développement des risques littoraux

- Réduire **l'exposition des biens et des personnes au risque d'érosion du trait de côte** : érosion dunaire, érosion des cordons de galets, phénomène d'engraissement et comblements, recul des falaises.
- Favoriser une dynamique et **des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro-littoral** :
 - Prévoir des aménagements urbains résilients (requalification des fronts de mer, création de « zones tampons », rénovation, renouvellement, restauration des écosystèmes côtiers, infrastructures et réseaux adaptés à la ville résiliente, urbanisme temporaire) ;
 - Engager la dépoldérisation dans une logique de résilience et d'adaptation du territoire (cf. projet Ferme de la Caroline).



Erosion du trait de côte aggravé par le changement climatique



Ensablement des Baies

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

Tenir compte des autres risques naturels liés aux inondations (débordement, nappes, ruissellement) et aux mouvements de terrains

- Tenir compte des **Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)**, de l'**AZI de la Vallée de l'Authie et du TRI d'Abbeville** pour limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques de débordement des cours d'eau en **fonds de vallées** ;
- Prendre en considération la présence du phénomène de **remontées de nappes phréatiques** notamment le long des principales vallées dans les choix de développement urbain ;
- Tenir compte et préserver les personnes et les biens face aux **risques de mouvements de terrain de différentes natures** (cavités souterraines, retrait-gonflement des sols argileux, ...) et anticiper les phénomènes d'accentuation liés au changement climatique ;
- Privilégier une urbanisation visant à limiter l'**imperméabilisation** des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits des infrastructures ;
- Assurer la préservation des milieux et éléments naturels (zones humides et points d'eau, forêts, haies, alignements d'arbres, trame arbustive, ...) participant à la régulation du risque inondation, la **résilience du territoire face à ce risque** et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur.

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

Outre les risques naturels, le territoire est également marqué par la présence de risques technologiques ainsi que de nuisances (sonores et pollutions atmosphériques). Le Schéma de Cohérence Territoriale devra donc s'attacher à limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques et aux pollutions et plus particulièrement les populations sensibles.

- Inciter à la **requalification des sites et sols pollués hérités de l'ère industrielle** et privilégier des techniques douces de résorption de la pollution des sols ;
- Maîtriser l'exposition de la population aux risques **liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD)** dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires (A28, A16, RD, ...) et des canalisations (gaz naturel haute pression) présents sur le territoire ;
- Limiter la vulnérabilité de la population face aux **nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières** (A16, A28, D1001, D925, ...) ou **ferroviaires** en appliquant la réglementation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE de l'Etat, PPBE du département de la Somme) ;
- Tenir compte des **sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers** à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie ;
- Poursuivre les efforts en matière **d'amélioration de la qualité de l'air** par la préservation de la végétation, le développement des modes alternatifs à la voiture et l'aménagement en faveur des modes doux, notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRCAE ;
- Orienter le **développement des activités sources de risques, de nuisances et de pollutions atmosphériques** vers les zones dédiées et assurer les transitions vers les secteurs habités.

FOCUS/ Zones sensibles à la qualité de l'air
Dominois, Vironchaux, Vron, Nampont, Argoules, Fort-Mahon-Plage, Grand-Laviers, Abbeville, Vauchelles-les-Quesnoy, Nibas, Fressenneville, Feuquières-en-Vimeu



Axe B3

2) DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROTÉGER LES NOUVEAUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES RISQUES LITTORAUX

- Limiter l'exposition de personnes et des biens face au risque inondation lié aux submersions marines

- Réduire l'exposition des biens et des personnes au risque d'érosion du trait de côte

- Favoriser une dynamique et des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et retro-littoral

TENIR COMPTE DES AUTRES RISQUES NATURELS LIÉS AUX INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

- Tenir compte des autres risques inondations (PPRi, TRI d'Abbeville, AZI)

- Prendre en considération la présence du phénomène de remontées de nappes dans les choix de développement urbain

- Tenir compte et préserver les personnes et les biens face aux risques de mouvements de terrain de différentes natures et anticiper les phénomènes d'accentuation liés au changement climatique

- Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits

- Assurer la préservation des milieux et éléments naturels participant à la régulation du risque inondation, à la résilience du territoire face à ce risque et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur

LIMITER LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX AUTRES RISQUES ET NUISANCES IMPACTANT LE TERRITOIRE

- Inciter à la requalification des sites et sols pollués hérités de l'ère industrielle et privilégier des techniques douce de résorption de la pollution des sols

- BASIAS

- BASOL

- Maîtriser l'exposition de la population aux risques liés au transport de matières dangereuses dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires et des canalisations présents sur le territoire

- Limiter la vulnérabilité de la population face aux nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières ou ferroviaires en prenant en appliquant la réglementation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement (PE)

- Tenir compte des sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie



Poursuivre les efforts en matière sensibles » identifiées par le SRCAE

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - Sources : IGN, BRGM
Juillet 2019

CITADIA CONSEG even

PADD - SCoT Baie de Somme 3 Vallées

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 3// Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

Garantir une gestion durable de la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau est un enjeu primordial à prendre en compte dans les choix de développement du territoire. Le Schéma de Cohérence Territoriale doit donc s'attacher à assurer une gestion durable de cette ressource et permettre son accessibilité à tous les habitants.

- **Améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignade**, notamment autour des stations balnéaires du Crotoy ou de Saint-Valery, qui participent à pérenniser les activités touristiques et conchyliologiques ;
- Pérenniser et poursuivre **la mise en place d'aires de protection des captages**, notamment les captages Grenelle et prioritaires pour sécuriser la ressource en eau potable et y adapter les usages ;
- **Assurer une accessibilité égale à l'eau potable** pour l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable ;
- **Limiter les pertes d'eau potable** en assurant l'efficacité des réseaux vis-à-vis des fuites et en favorisant la récupération des eaux pluviales pour des usages non nobles ;
- Accompagner les collectivités dans la **mise aux normes et le respect** des conditions d'un **assainissement collectif performant qui prenne en compte la saisonnalité**, conditions pour le développement urbain respectueux ;
- **Encadrer tout nouveau développement en dehors des zones d'assainissement collectif et renforcer la surveillance** de l'assainissement autonome par le SPANC ;
- Assurer la **maîtrise des ruissellements** notamment en provenance des secteurs les plus pollués (zones d'activités et agricoles...) pour **améliorer la qualité des cours d'eau**, des nappes phréatiques et des milieux naturels afin de garantir la cohérence des objectifs de développement avec la ressource en eau disponible à l'échelle du SCoT.

FOCUS/ Captages Grenelle

Captages d'Abbeville (St Gilles) et Abbeville Fonds de l'Heure
Captage de Crécy-en-Ponthieu

Captages prioritaires

Captage prioritaire de Crécy-en-Ponthieu

B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 3// Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

Objectiver un territoire zéro déchet

Afin de poursuivre les dynamiques nationales de réduction de la production de déchets, le Schéma de Cohérence Territoriale inscrit un objectif « zéro déchet » pour le territoire. L'objectif est donc de poursuivre les efforts portés sur la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets.

- Poursuivre les efforts portés sur **la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets :**
 - **Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités** afin de poursuivre et harmoniser, à l'échelle de l'ensemble du territoire, la baisse de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles et la performance du tri sélectif ;
 - Améliorer la **gestion des déchets en saisonnalité** pour limiter les pollutions (visuelles, olfactives...) et flux de collecte liés aux flux touristiques ;
 - Promouvoir les **initiatives d'économie circulaire** en lien avec les déchèteries et ressourceries (recyclerie-ressourceries sur les communes d'Abbeville/ Nouvion/ Béthencourt-sur-Mer/Condé-Folie, collecte de textile, ...), et l'accueil prévu des déchets du BTP au sein des installations publiques adéquates ;
 - Poursuivre les **actions de valorisation énergétique** des déchets sous forme d'électricité ou de chaleur via la production de biogaz ;
 - **Développer des actions en faveur de la valorisation des déchets verts** et biodéchets, notamment par le renforcement du compostage (plateformes de compostage/broyage sur les communes de Bourseville, Woincourt, Feuquières-en-Vimeu, Buigny-l'Abbé, Regnière-Ecluse).
- Assurer l'**adéquation entre l'accueil de nouveaux habitants et les capacités de collecte et de traitement de déchets** ;
- **Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais** liés à la construction et favoriser au maximum le réemploi et la valorisation de l'usage des matériaux recyclés (issus des démolitions, bois de rebut, boues épuration, déchets ménagers agricoles) dans l'aménagement du territoire.



B2/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B2- 3// Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

Promouvoir une gestion durable des carrières en adéquation avec les ressources et l'environnement

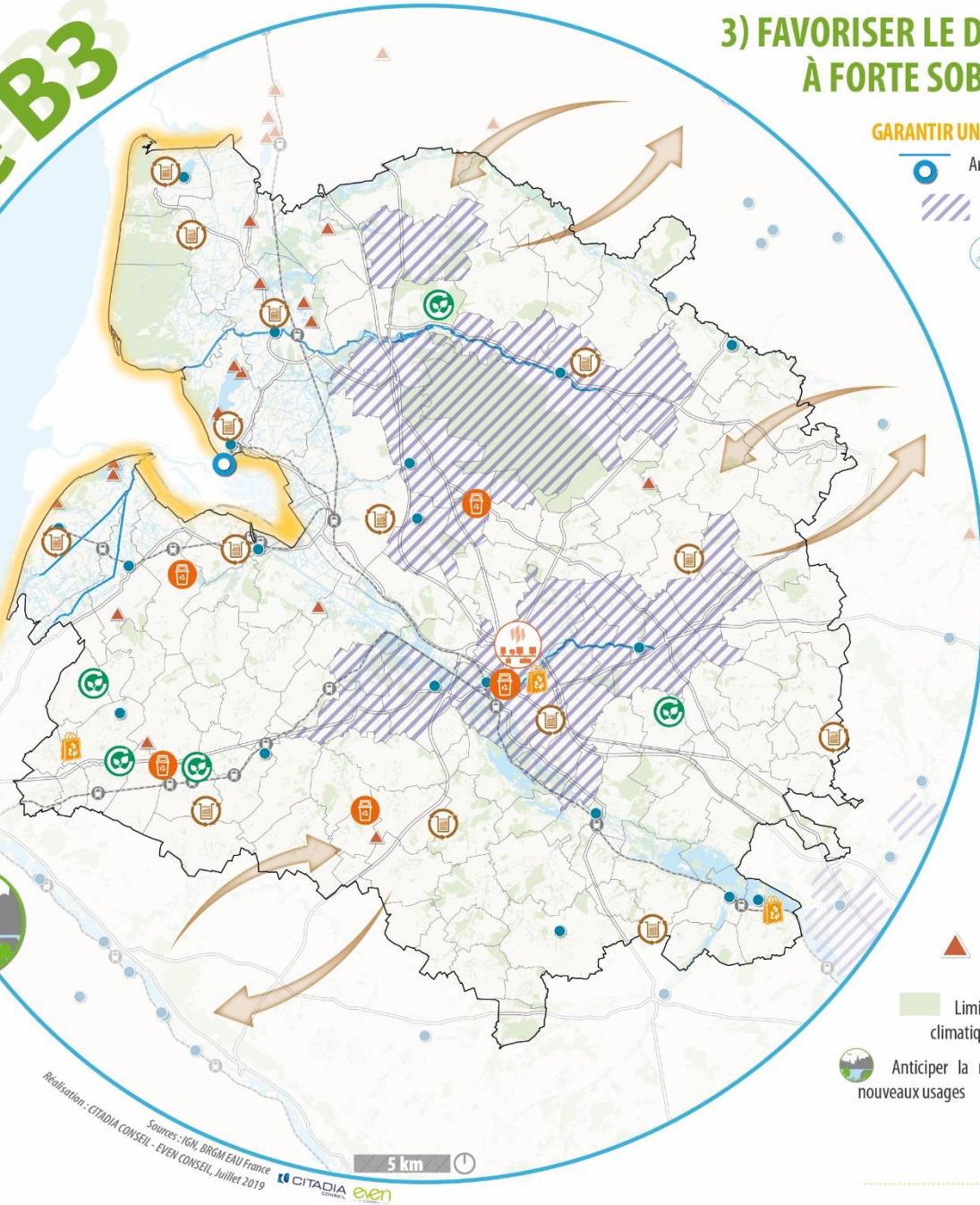
- **Maintenir les principales productions des carrières** (Cayeux-sur-Mer, Le Crotoy, Quend, Rue, ...) tout en prenant en compte les enjeux autour de la préservation des ressources ;
- **Limiter les impacts de l'exploitation des carrières** sur les milieux naturels (mise en place de zones tampons, ...) et sur le changement climatique (transport, ...) ;
- **Anticiper la reconversion des anciennes carrières par la diversification des milieux et des nouveaux usages** (paysagers, environnementaux, loisirs, ...).



Carrière de galets de Cayeux-sur-Mer

Axe B3

3) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE



GARANTIR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignades
- Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages pour sécuriser la ressource en eau
- Limiter les pertes en eau potable
- Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement collectif performant
- Encadrer tout nouveau développement en dehors des zones d'assainissement collectif et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome
- Assurer la maîtrise des ruissellements notamment en provenance des secteurs les plus pollués

OBJECTIVER UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

- Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités afin de poursuivre la baisse de la production de déchets et la performance du tri sélectif
- Améliorer la gestion des déchets en saisonnalité
- Promouvoir des initiatives d'économie-circulaire
- Poursuivre les actions de valorisation énergétique
- Développer des actions en faveur de la valorisation des déchets verts
- Assurer l'adéquation entre l'accueil des nouveaux habitants et les capacités de collecte et de traitement des déchets
- Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES CARRIÈRES EN ADÉQUATION AVEC LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

- Maintenir les principales productions de carrières tout en prenant en compte les enjeux autour de la préservation des ressources
- Limiter les impacts de l'exploitation des carrières sur les milieux et sur le changement climatique
- Anticiper la reconversion des anciennes carrières par la diversification des milieux et de nouveaux usages

C// les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et un développement durables

C1/ le choix de l'urbanisme intégré

C2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

Focus - les objectifs de réduction de la consommation de l'espace

C3/ vers un territoire à haute valeur ajoutée économique et numérique

Focus - les objectifs de réduction de la consommation de l'espace

C4/ le soutien aux activités touristiques

C5/ pérenniser et installer de nouvelles unités agricoles et maritimes

C1/ le choix de l'urbanisme intégré

Attribuer un rôle de cohésion sociale aux centralités en y confortant les capacités, la diversité et la qualité d'accueil de l'habitat et en y adaptant leur fonctionnement pour y rendre la vie plus facile (meilleure disponibilité du stationnement, continuité des espaces publics, majoration des espaces verts, observation de la santé en ville et village, qualité et diversité de l'habitat, maintien de la diversité commerciale, adaptation de l'habitat au vieillissement et à la diversité sociale, ...).

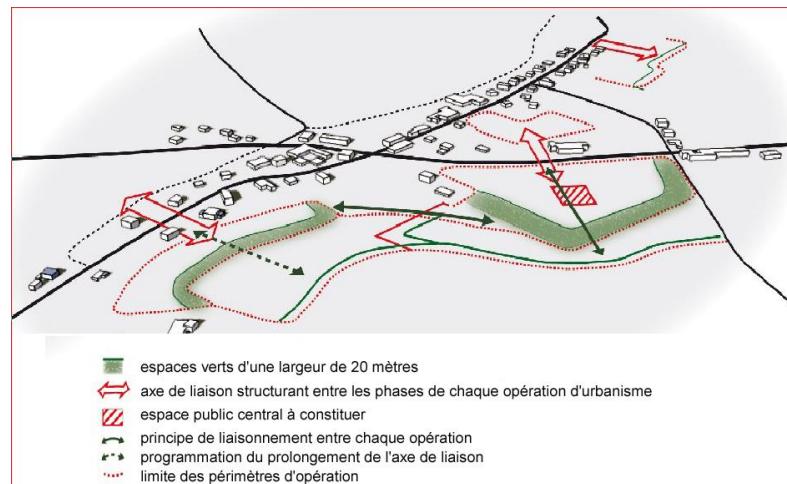
Faire revenir dans les centralités, du centre ville au centre village, les équipements structurants (administratifs, culturels ou touristiques, ...) afin d'asseoir le rayonnement de ces lieux partagés et de redécouvrir la force de ces espaces qui font société à travers toutes la palette de mixité sociale et générationnelle.

Choisir un urbanisme intégré à son contexte environnemental.

La définition basique de l'urbanisme intégré promu par le SCoT est : l'adaptation du niveau de densité de construction en fonction de chaque contexte local, avec par ordre de priorité :

1/ Mettre en valeur et protéger l'architecture des centres anciens et les quartiers d'habitat traditionnel et privilégier la réhabilitation ou la restructuration d'îlots à l'extension de l'urbanisation. Cette reconquête des tissus anciens est un axe stratégique fort qui peut également prendre place dans les linéaires d'urbanisation ancienne (rue centrale, grands faubourgs, ...) ;

2/ Opter pour un développement urbain sous forme d'opérations de greffe et d'îlots nouveaux, à l'inverse de l'habitat individuel diffus ou linéaire, intégrés à des réseaux d'énergies communs, respectueux des formes urbaines implantées (courtis, habitat ouvrier, grandes propriétés remarquables, ...), développant une architecture bioclimatique efficace.



C2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

Sur le territoire de Baie Somme 3 Vallées, des secteurs ont été identifiés en espaces mutables ou sous-optimisés (entrées de ville, friches d'activités, franges urbaines, ...). Ces espaces font l'objet de mesures spécifiques visant à assurer leur revalorisation, améliorer la qualité du cadre vie et à préserver l'attractivité du territoire.

- Poursuivre les efforts engagés par le territoire, en faveur de **la qualité des entrées de villes** pour leur rôle de première image du territoire et des nouveaux quartiers en continuité des actions menées par le Grand Site et la Charte du PNR ;
- **Assurer la requalification des friches d'activités** situées au sein de **l'Abbevillois et du Vimeu Industriel** (Abbeville, Béthencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Longpré-les-Corps-Saints, ...) en optimisant l'intégration paysagère des nouvelles constructions (coloris, matériaux, ...) ;
- **Améliorer les qualités paysagère et environnementale des zones d'activités** situées dans l'agglomération Abbevilloise, notamment pour assurer une transition harmonieuse avec les secteur d'habitat à proximité ;
- **Reconquérir et valoriser le paysage naturel et culturel du Ponthieu** (amélioration des paysages boisés, valorisation de l'activité agricole, développement du patrimoine traditionnel, ...) ;
- Veiller à **l'intégration des franges paysagères urbaines**, notamment dans le cas de développement des zones d'activités artisanales et commerciales.



Vauchelles-les-Quesnoy : des efforts de requalification paysagère de l'entrée Est d'agglomération à poursuivre



Le Plateau du Ponthieu : de larges cultures à dominante agricole à revaloriser

FOCUS/ Exemples d'entrées de ville à requalifier

- Entrées Est et Nord de la commune d'Abbeville
- Entrée Nord de Friville-Escarbotin
- Entrée Nord d'Ochancourt
- Entrée Ouest de Valines
- Entrées Ouest et sud de Feuquières-en-Vimeu
- Entrée Sud de Woincourt
- Entrée Est de Grand-Laviers

C2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

La recomposition des tissus urbains « faibles » ou sans qualité est un des objectifs les plus ambitieux du SCoT BS3V alors que l'urbanisation nouvelle est très peu contrainte (en dehors du littoral) en raison de l'étendue des espaces disponibles pour la construction neuve, et la somme des résiduels de capacité d'accueil des documents d'urbanisme.

Cette régénération résidentielle devra être déclinée sous 4 formats complémentaires :

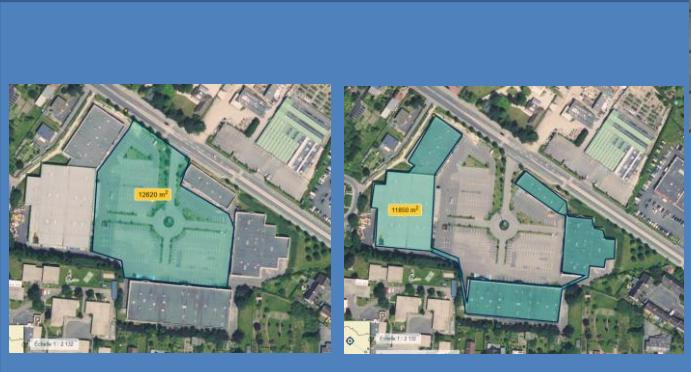
- **Le « logement sans foncier » (1)** issu de la réhabilitation de la vacance lié à la remise sur le marché de logements non habités et la recomposition du parc d'habitat habité (plus petits logements, meilleure performance énergétique, ...);
- **La transformation du parc d'habitat individuel vers l'habitat partagé (2)** à partir de démarches volontaires d'agrandissement des volumes permettant des cohabititations nouvelles (autonomie du grand vieillissement) et des mutualisations performantes (transition énergétique);
- **La recomposition de l'habitat individuel (3)** à partir d'opérations d'ensemble permettant de substituer à un habitat sous-dense et de qualité médiocre réalisé dans les années 60-70 (pavillons de petite taille) des opérations groupées performantes ;
- **La restructuration des grandes friches et entrées de ville (4)** en reformatant une urbanisation monofonctionnelle au profit d'îlots nouveaux de mixité urbaine à partir de logiques de mutualisation du stationnement automobile.



C2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés



3



4



4

C2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

En lien avec l'objectif majeur de réduire la consommation foncière, l'optimisation des sites économiques existants est inscrite au projet de territoire. Dans le SCoT BS3V, les zones commerciales sont considérées comme rattachées aux espaces résidentiels.

Cette régénération des espaces économiques mutables ou sous optimisés est possible à partir de deux principes

1/ la récupération des friches d'activités anciennes :

Peu nombreuses et complexes en raison de la dépollution préalable, elles doivent permettre de conserver des fonctions économiques au sein des agglomérations.

2/ le principe de densification positive :

En améliorant les zones économiques actuelles, par le regroupement des aires techniques et de stationnement la densification positive permet :

- la désimpermabilisation des sols par la création de nouveaux espaces de continuité écologique ;
- la possibilité de densifier de nombreux espaces réorganisés et de changer l'image des sites économiques.



Focus – les objectifs de réduction de la consommation de l'espace

La répartition de la mixité urbaine de BS3V 2020-2040

Les objectifs de réduction de la consommation de l'espace forment un indicateur majeur de la cohérence territoriale. A partir des 4 typologies d'aménagement sans foncier, le SCoT BS3V se donne pour objectif à l'échelle 2040 pour la réalisation de la mixité urbaine (résidences principales et résidences secondaires, équipements publics et commerciaux) :

- De produire selon les territoires entre 15 et 18% de l'offre d'habitat nécessaire à partir du logement sans foncier soit 1 100 logements à l'échéance des 20 prochaines années (55 logements par an) ;
- De réaliser un peu plus de 1 hectare de renouvellement urbain par an soit un total de 22 hectares redynamisés d'ici 2040 et l'équivalent de 900 logements nouveaux ;
- De rendre prioritaire l'urbanisation de mixité en enveloppe avec 120 hectares de besoin estimés et une intensification soutenue des centralités (60% des capacités nouvelles supérieures à 40 logements à l'hectare) ;
- De permettre aux communes les plus rurales de conserver de petites consommations foncières ponctuelles sous forme d'habitat individuel, **presque exclusivement au sein des enveloppes villageoises**, et sans excéder 70 hectares pour les 20 prochaines années ;
- Soit une consommation foncière totale pour la mixité urbaine de l'ordre de 140 hectares – **soit 7 hectares par an (500 m² par an par Commune), dont seulement 1 hectare hors enveloppe par an.**

Consommation foncière Mixité Urbaine (Logement/ Commerce / Equipements / Tertiaire de centralité)	Rappel besoins logements	Logement sans foncier	Nombre de logements	Renouvellement Urbain (40 logements/hectare) en hectares
CA Baie de Somme	2 743	17%	477	13% 11
CC Vimeu	1 124	15%	169	13% 5
CC Ponthieu Marquenterre	2 289	17%	464	10% 6
Total SCoT BS3V	6 155		1 110	22

Consommation foncière Mixité Urbaine (Logement/ Commerce / Equipements / Tertiaire de centralité)	Total Enveloppe	Total Extension	Total Consommation Foncière mixité urbaine en ha
CA Baie de Somme	53	8	61
CC Vimeu	23	4	26
CC Ponthieu Marquenterre	47	8	54
Total SCoT BS3V	122	20	142

C3/ vers un territoire à haute valeur ajoutée économique et numérique

Si l'insertion du territoire du SCoT au sein de la Région Hauts-de-France et du bassin économique du Grand Port du Havre est un gage de croissance économique potentielle, cette localisation géographique aujourd'hui ne suffit plus pour dynamiser toutes les filières de l'économie, quelles soient productives ou présentes. C'est d'abord la qualité du savoir faire et de l'entrepreneuriat des femmes et des hommes qui travaillent au quotidien qui détermine l'attractivité économique. C'est aussi la valeur et l'originalité des lieux économiques que proposent un territoire.

Dans ce contexte, le SCoT de Baie de Somme 3 Vallées propose les actions suivantes :

1/ Soutenir le processus régional de ré-industrialisation :

- engager les actions du SRADDET en matière de relance des économies productives à chaque endroit du territoire du SCoT en misant sur les secteurs pilotes que sont le Vimeu Industriel (extension de la ZAVI), l'Abbevillois, et la ZAC des Hauts Plateaux et sa spécialisation dans la logistique à forte densité d'emplois ;
- Rééquiper les bassins territoriaux en foncier économique de proximité (essentiellement par régénération) pour conserver un équilibre habitant/emplois en misant sur la complémentarité des compétences.

2/ faire émerger un écosystème territorial de l'innovation en Baie de Somme :

- coordonner les filières économiques fortes de l'Abbevillois et du Vimeu en spécialisant les nouveaux sites d'activités et en exigeant une rationalisation forte des espaces mis à disposition ;
- conforter l'offre locale de formation initiale et continue, et continuer à accueillir en centre-ville d'Abbeville des fonctions universitaires ;
- miser sur la décentralisation des tiers lieux numériques sur l'ensemble du territoire du SCoT pour diffuser toutes les économies créatives en mettant en avant les lieux emblématiques du littoral et de l'avant pays comme sites de télétravail, ainsi que des ateliers et formations aux outils numériques (cf. réseau de médiation numérique du Ponthieu-Marquenterre).

3/ Proposer des sites économiques nouveaux ou requalifiés à haute performance environnementale :

- requalifier et re-densifier les zones économiques vieillissantes en cherchant en même temps à retravailler la qualité architecturale et paysagère, la performance environnementale et une certaine forme de thématisation de chaque site économique permettant de faciliter l'émergence d'écosystèmes locaux et le développement de segments économiques innovants autour des économies circulaires ;
- clarifier la vocation des sites économiques en distinguant désormais les sites à vocation productif de ceux à vocation artisanale et de service et en fermant les possibilités d'implantation aux unités commerciales qui déstabilisent les prix du foncier ;
- maintenir et créer des plateformes artisanales au sein de chaque centralité et au sein de l'agglomération Abbevilloise afin de diversifier l'offre d'emploi.

Focus – les objectifs de réduction de la consommation de l'espace

Même si l'offre foncière économique est une composante majeure de la localisation des entreprises, la réduction de la consommation foncière pour le développement économique reste aussi un indicateur majeur de la cohérence territoriale. A partir des réflexions sur le renouvellement urbain et la densification positive des zones économiques, le SCoT BS3V s'engage :

1/ A régénérer du foncier dans les parcs d'activités actuels :

- En menant à son terme la requalification des quelques friches industrielles actuelles, ce qui correspond d'ici les 20 prochaines années à une superficie de 15 hectares ;
- À réussir des opérations de densification positive sur les sites d'activités existants.

2/ A construire une offre tertiaire de ville moyenne au cœur de l'Agglomération d'Abbeville, en résonnance avec la démarche Action Cœur de Ville, permettant l'émergence d'unités tertiaires pouvant soutenir les équipements publics et les services marchands présents.

3/ A créer les 3 grandes zones économiques nouvelles :

- L'extension de la zone d'activités du Vimeu Industriel pour une superficie de 30 hectares ;
- L'extension du Parc industriel de la Baie de Somme pour une superficie de 30 hectares ;
- La phase 2 du projet logistique de la ZAC des Hauts Plateaux pour une superficie de 35 hectares.

4/ A soutenir les zones d'activités de plus petite taille au sein de chaque bassin de territoire.

Baie de Somme Trois Vallées 2020-2040 en chiffres

Régénérer les 15 hectares de sites économiques délaissés

Mettre en œuvre 95 hectares sur les 3 grands sites économiques actuels du territoire du SCoT

Instaurer une logique révisable de 1 hectare de zone d'activités locale par bassin soit 10 hectares

Soit un besoin foncier de 105 hectares

C4/ le soutien aux activités touristiques

Le tourisme est devenu un pilier important de l'économie de la Baie de Somme et de son avant pays. A l'instar des grandes destinations touristiques nationales, le territoire du SCoT BS3V va devoir affronter un environnement touristique relativement compétitif au sein duquel il va devoir s'adapter avec pour objectif à atteindre au cours des 20 prochaines années de conserver sa notoriété et son image de territoire à haute qualité environnementale. Pour ce faire, le projet de territoire cible 2 axes complémentaires de développement :

1/ Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites écologiques exceptionnels du littoral avec les vocations suivantes :

- le tourisme d'affaire soucieux de privilégier les destinations inscrites dans le soutien au développement durable et la protection de la biodiversité ;
- le patrimoine d'art et d'histoire et la mise en valeur de grands sites historiques de l'histoire européenne (Crécy, Guerres mondiales, ...) ;
- le tourisme sportif avec l'avantage des grandes plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels ;
- le tourisme rural et l'agro-tourisme de caractère en déclinant des concepts et des services d'itinérances autour de boucles d'excursion mettant en avant les grands sites naturels (forêt de Crécy, le Vimeu Vert, ...) et l'art de vivre à la française (la restauration, les marchés, l'agriculture paysanne, l'artisanat créatif, ...) ;
- le tourisme « fluvial » autour de la Somme navigable avec l'aménagement de lieux récréatifs sur ses abords.

2/ Se positionner sur le segment du tourisme régional avec les atouts de la proximité de la Métropole Lilloise et du Nord de l'Ile-de-France pour attirer les courts/moyens séjours en misant sur :

- l'excellence de l'hébergement marchand dont la montée en gamme doit être facilitée et reste prioritaire à l'augmentation du parc ;
- la réalisation d'unités touristiques nouvelles intégrées et ouvertes aux stations qui les accueillent – avec pour fer de lance l'opération de la ZAC du Royon et la redynamisation de la station de Quend-Plage-les-Pins (ZAC Frange Nord) ;
- l'opportunité d'attirer l'investissement locatif avec en perspective un potentiel de près de 1000 nouvelles résidences secondaires attendues d'ici 2040 dont une grande partie doit provenir de la réhabilitation du parc existant.

Baie de Somme Trois Vallées 2020-2040 en chiffres

+ 1 000 Résidences Secondaires soit 5000 lits banalisés supplémentaires

Une cible de + 20% du parc de lits marchands soit 10 500 nouveaux marchands établis dans les différentes structures d'hébergement à forte intensité d'emplois avec une priorité accordée à l'accueil de l'hébergement touristique sur l'Agglomération d'Abbeville et les deux avant pays (hébergements de groupe, agro-tourisme, ...)

Des grands sites de re-développement touristique programmés au sein des centralités littorales afin de les redynamiser sans consommation foncière :

- Cayeux-sur-Mer
- Quend-Plage-les-Pins/Fort-Mahon-Plage

Structuration du parc d'hébergement touristique du territoire Baie de Somme 3 Vallées					
sources INSEE 2019		CA Baie de Somme	CC Pontheieu Marquenterre	CC Vimeu	Total BS3V
Rési. Secondaires		4 705	9 965	437	15 107
Total Lits Rési. Secondaires		18 820	39 860	1 748	60 428
Total Lits Chambres Hôtel		976	746	146	1 868
Total lits Camping		10 308	35 524	776	46 608
Total lits résidences de tourisme		652	2 604	0	3 256
Total lits villages vacances		0	32	0	32
Total lits auberge de jeunesse		118	0	0	118
Total Lits marchands		12 054	38 906	922	51 882

C5/ pérenniser et installer de nouvelles unités agricoles et maritimes

L'agriculture, la pêche et les activités traditionnelles du bord de mer forment le socle économique de Baie de Somme 3 Vallées, leur protection et leur valorisation est promue par l'ensemble des dispositions du SCoT. Avec l'ensemble des partenaires du monde agricole, l'objectif est de bien imaginer un projet territorial agricole, économique et alimentaire conçu comme un signal fort d'attachement des communes aux qualités et à la diversité des agricultures qu'offre l'étendue du territoire du SCoT. Pour cela, le projet de territoire vise 4 axes :

1/ Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime :

- en attribuant **le statut d'espace agricole remarquable et caractéristique à l'ensemble des prés et des espaces cultivés** présents dans les communes littorales de Baie de Somme 3 Vallées ;
- en engageant l'instauration de périmètres de sauvegarde des terres agricoles (Zone Agricole Protégée) ;
- en stoppant la consommation et l'artificialisation des espaces agricoles, aux abords des grands axes routiers, des entrées de ville et des périphéries d'agglomération avec l'instauration de limites pérennes entre urbanisation et campagne, et en parvenant à faire reculer significativement la superficie des terres urbanisables à l'échéance des 20 prochaines années ;
- en protégeant et valorisant le potentiel agronomique avéré des petits espaces agricoles hérités (prés, zones humides, semi-bocage du Vimeu), afin d'éviter le détournement des fonctions initiales.

2/ Mettre en commun les actions foncières de façon à assoir une véritable maîtrise des terrains agricoles :

- engager des réflexions sur les outils de maîtrise foncière en instaurant des périmètres de préemption et d'acquisition ;
- s'engager pour la réinstallation de nouveaux exploitants, en veillant au maintien de la vocation des sièges d'exploitation et en définissant les sites privilégiés pour l'accueil de nouvelles entités.



C5/ pérenniser et installer de nouvelles unités agricoles et maritimes

3/ Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

L'identité est le second volet du projet agricole et maritime, avec pour cible l'émergence d'une marque agricole territoriale capable de renforcer le lien producteur-consommateur, d'assurer aux exploitations une demande suffisamment soutenue pour investir et développer des activités nouvelles en fonction des saisons.

- Valoriser, labelliser et commercialiser les productions agricoles locales au plus proche des consommateurs en soutenant le nouvel enjeu social, environnemental, économique et sanitaire qu'est la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour principe de créer une entrée de projet de territoire à partir de l'alimentation de ses populations, de ses attentes en matière de productions biologiques et labellisées, de ses engagements à soutenir les différentes filières (élevage ovins, maraîchage de la Vallée de la Somme, ...);
- Affirmer et renforcer les identités alimentaires patrimoniales à partir des grands terroirs terrestres et marins (agneaux de prés salés, pêche artisanale côtière, moules de la Baie de Somme, pêche à pied, végétaux marins comestibles, ...);
- Créer un réseau de démonstrateurs des savoir-faire et de valorisation des productions locales, en lien avec l'artisanat de transformation et les métiers de bouche du territoire, notamment la restauration.

4/ Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles :

- Intégrer l'agriculture dans chaque composante du projet de territoire, notamment dans sa dimension territoriale et patrimoniale que mène la charte du Parc Naturel Régional ;
- Soutenir les initiatives solidaires et citoyennes (AMAP, jardins partagés, projets alternatifs, structures coopératives, ...) de façon à rétablir le lien entre la population et l'agriculture, dans le respect des métiers agricoles et des valeurs environnementales ;
- Promouvoir un modèle agricole durable à taille humaine qui intègre de façon transversale les dimensions sociale, culturelle, environnementale et économique de l'activité agricole (installation, transmission, pérennité des exploitations agricoles).



D// Les orientations territorialisées du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

D/ Les orientations territorialisées du PADD

D1 // L'Abbevillois – un rôle de ville moyenne essentiel pour Baie de Somme 3 Vallées

Orientations fonctionnelles

Poursuivre la relance de l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération Abbevilloise en agissant :

- Sur la résorption de la vacance immobilière ;
- Sur la dynamique **Action Cœur de Ville et l'Opération de Revitalisation Territoriale qui l'accompagne** ;
- Sur la relocalisation de l'emploi en centre urbain permettant de donner du souffle à l'aire de chalandise ;
- Sur le rôle majeur du pôle gare et du centre ville d'Abbeville comme 1ère porte de l'avant pays, en complémentarité avec les stations du littoral, autour du tourisme d'affaire et de loisirs ;
- Sur l'offre foncière et immobilière économique dans les parcs d'activités en ceinture le long des axes autoroutiers.

Orientations qualitatives

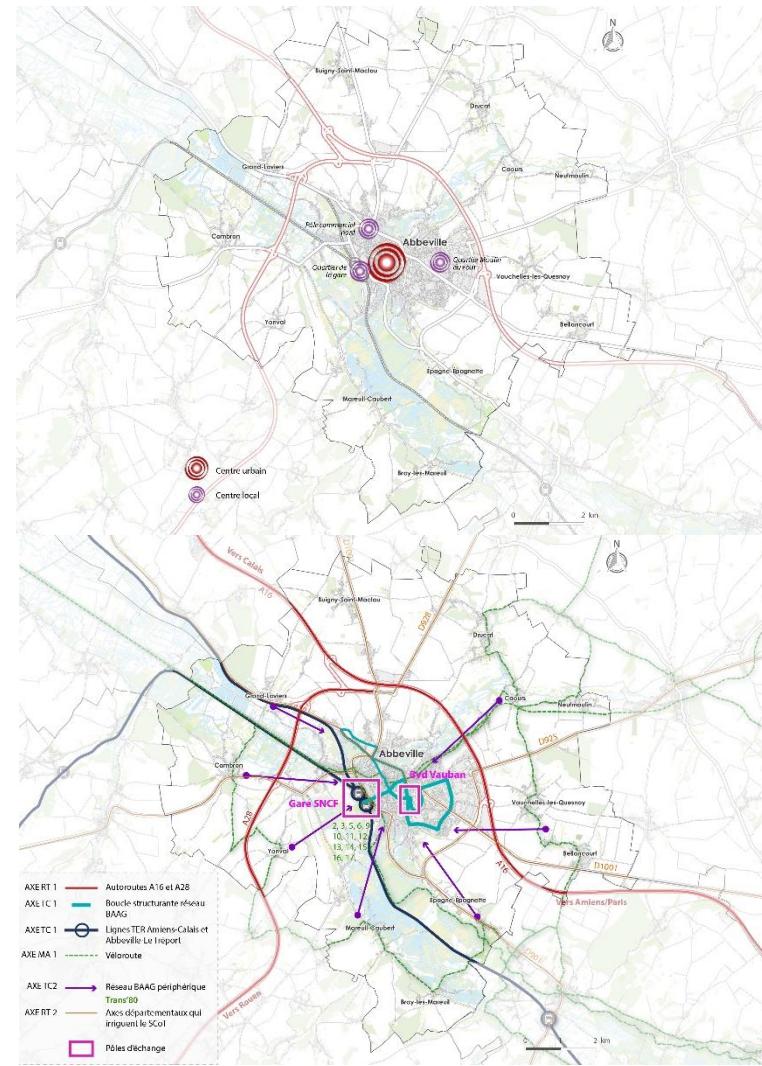
Mettre en valeur les fils d'eau notamment **le Scardon et la Somme canalisée**, corridor qui lie le territoire à l'estuaire et qui offre des **vues et perspectives paysagères intéressantes** ;

Renforcer la contribution de la **nature en ville** au maintien des continuités écologiques notamment dans le cadre des aménagements paysagers (noues paysagères, coulées vertes, ...) ;

Préserver et mettre en valeur les **jardins familiaux**, présents notamment sur la commune d'Abbeville, servant d'espaces relais ;

Encadrer le phénomène de **cabanisation** s'opérant le long de la vallée de la Somme ;

Protéger le petit patrimoine lié aux activités cynégétiques (huttes de chasse).



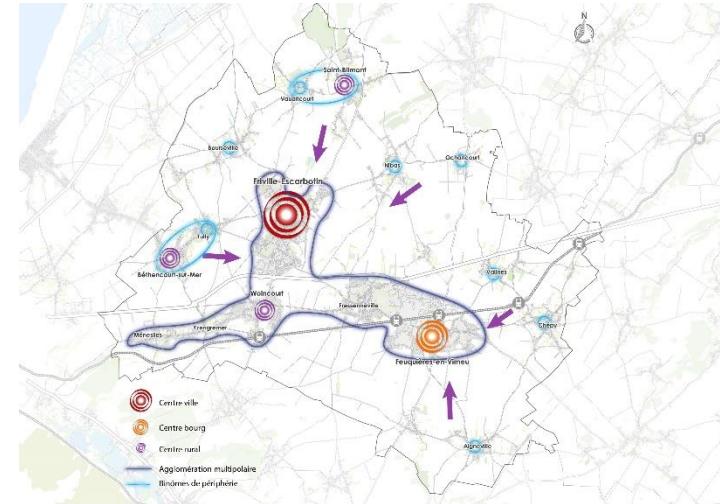
D/ Les orientations territorialisées du PADD

D2 // Le Vimeu Industriel – un pôle urbain en croissance

Orientations fonctionnelles

Transformer l'agglomération rurale des 3F en un pôle urbain unifié de plus de 10 000 habitants en travaillant sur les complémentarités et l'attractivité économique retrouvée du Vimeu Industriel autour de la ZAVI avec pour orientations :

- l'extension du parc d'activités industrielles du Vimeu au service du développement économique ;
- la création de projets urbains de taille adéquate permettant d'accueillir les ménages actifs sur les 3F avec en ligne de mire des opérations d'ensemble de grande envergure ;
- L'aménagement du quartier de gare de Feuquières-en-Vimeu.



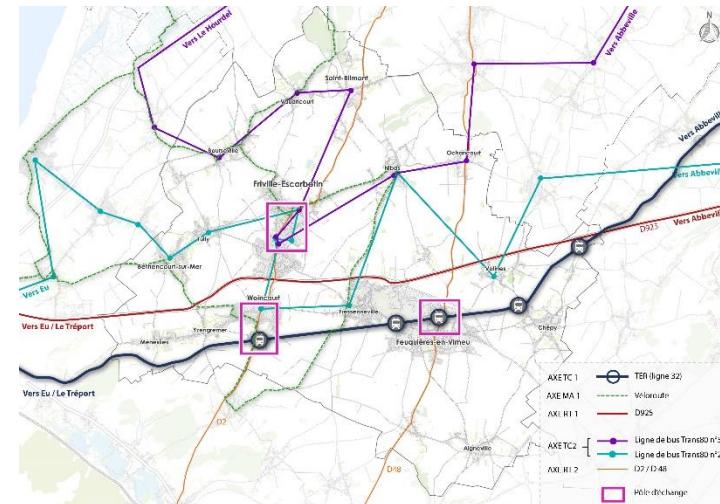
Orientations qualitatives

Protéger et mettre en valeur le patrimoine traditionnel lié aux activités agricoles et industrielles du territoire :

- Issus de l'héritage industriel : maisons ouvrières, maisons bourgeoises liées aux entreprises, ateliers de serrurerie en fonds de parcelle, ... ;
- Issus du patrimoine agricole : portes chartières, portes cochères, ...

Préserver l'organisation des villages courtils (auréoles bocagères, haies paysagères, prairies, tours de bourgs) dans les choix de développement urbain ;

Assurer la valorisation des chemins ruraux présents sur le secteur, favorisant les mobilités douces.



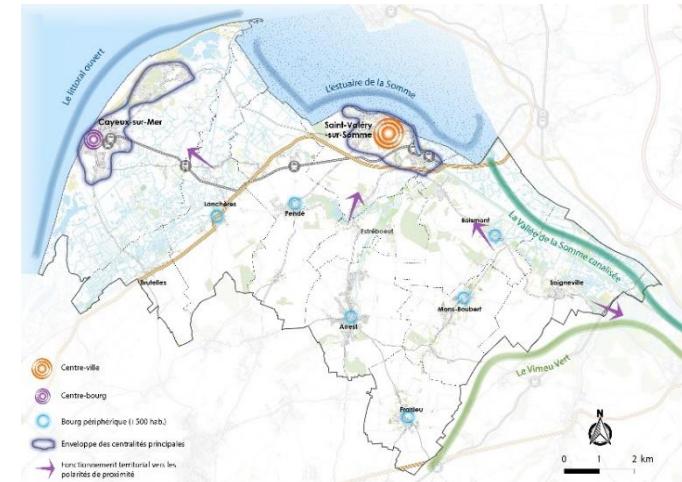
D/ Les orientations territorialisées du PADD

D3 // La Baie de Somme Sud

Orientations fonctionnelles

La Baie de Somme Sud est un territoire en fort développement touristique jouissant d'une notoriété nouvelle (Grand Site, labellisations environnementales) à la source de certaines tensions sur l'accès au logement, au foncier, ... Les objectifs pour la Baie de Somme Sud sont de :

- Continuer la montée en gamme des équipements touristiques des deux stations, leur mise en complémentarité et leur vocation maritime ;
- Mettre en tourisme l'avant pays en proposant des itinéraires de boucles de découverte ;
- Programmer le foncier pour permettre de conserver des vocations résidentielles et présentielle sur les stations.



Orientations qualitatives

Protéger les unités paysagères offrant une diversité de paysage (canal, Baie de Somme, Bas-Champs de Cayeux, vallées vertes du Vimeu, Vimeu Industriel) ;

S'appuyer sur la position littorale du secteur pour développer les activités de loisirs et valoriser les productions issues de la mer (coque, salicorne, ...) tout en assurant la préservation de la qualité des paysages et des milieux naturels ;

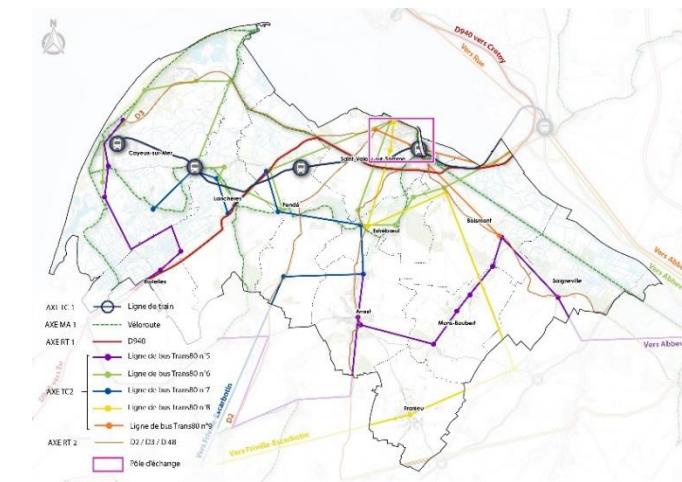
Favoriser le développement de l'agro-tourisme dans les communes du rétro-littoral ;

Préserver le patrimoine bâti spécifique du littoral : villages portuaires, quartiers de pêcheurs, phares, villas balnéaires, ... ;

Assurer le développement urbain et touristique en dehors des secteurs soumis aux inondations par submersion marine et érosion du trait de côte ;

Maintenir la production des carrières sur Cayeux-sur-Mer tout en prenant en compte les enjeux de reconversion (paysagers, environnementaux, loisirs, ...) ;

Protéger les captages et les périmètres de protection des communes de Saint-Valery-sur-Somme et Estrébœuf en assurant des usages compatibles de l'espace avec ces secteurs.



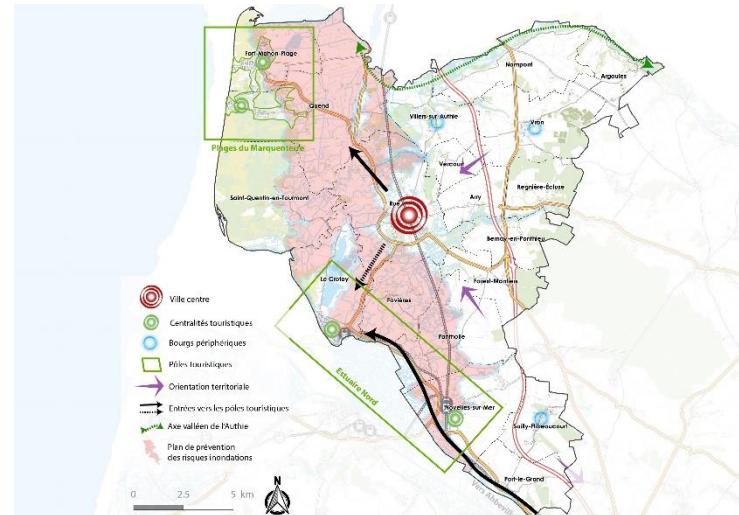
D/ Les orientations territorialisées du PADD

D4 // Le Marquenterre

Orientations fonctionnelles

Le Marquenterre est lui aussi un territoire touristique en croissance avec deux grandes stations balnéaires, le village patrimoine du Crotoy et un espace naturel à très forte valeur écologique. La forte exposition au risque submersion a largement modifié les conditions d'aménagement des espaces rétro-littoraux où désormais les orientations fonctionnelles sont :

- Apporter plus de poids de polarisation à Rue et son futur quartier de gare ;
- Intégrer en une même destination les deux stations de Quend-Plage-les-Pins et Fort-Mahon-Plage ;
- Requalifier en priorité le parc vétuste de résidences secondaires et développer les unités touristiques structurantes prévues par les stations ;
- Agir sur l'offre d'habitat dans l'avant pays.



Orientations qualitatives

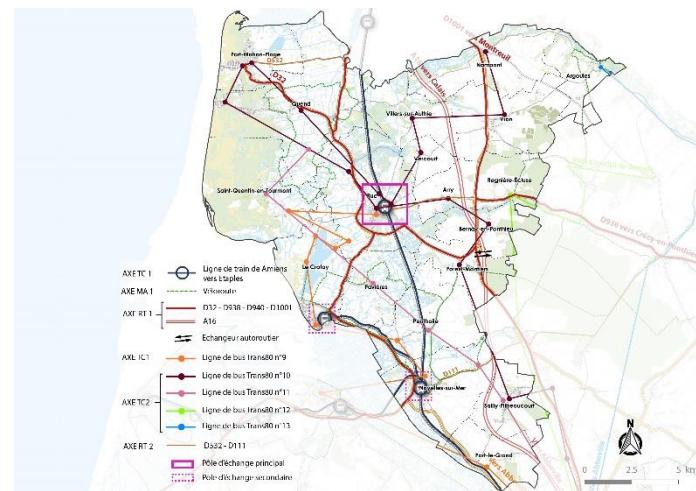
Protéger et mettre en valeur les éléments de patrimoine naturel : zones humides, marécages, espace agricole bocager et semi-bocager, ... qui constituent un pilier de l'attractivité du territoire ;

Poursuivre la protection du patrimoine vernaculaire : pigeonniers, villas Belle époque, bâtiments Art Déco, ... ;

Prendre en compte le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable de Le Crotoy ;

Maintenir la diversité des milieux agricoles qui participe au potentiel agronomique des sols, à la qualité des paysages et à la préservation de la Trame Verte et Bleue ;

Maîtriser le développement des carrières, notamment sur les communes de Le Crotoy et de Quend pour limiter les dégradations des paysages les plus attractifs.



D/ Les orientations territorialisées du PADD

D5 // Le Ponthieu

Orientations fonctionnelles

Le Ponthieu est un territoire rural de grande qualité paysagère avec des atouts significatifs pour jouer le rôle d'avant pays du Marquenterre. Les objectifs de développement du Ponthieu sont :

- Relancer l'attractivité des centralités de Nouvion et Crécy-en-Ponthieu en traitant la vacance immobilière et la redynamisation commerciale ;
- Ouvrir le domaine forestier de Crécy-en-Ponthieu sur son territoire afin d'en valoriser les aménités ;
- Conforter la diversité de l'économie rurale et l'impliquer davantage dans l'économie touristique.

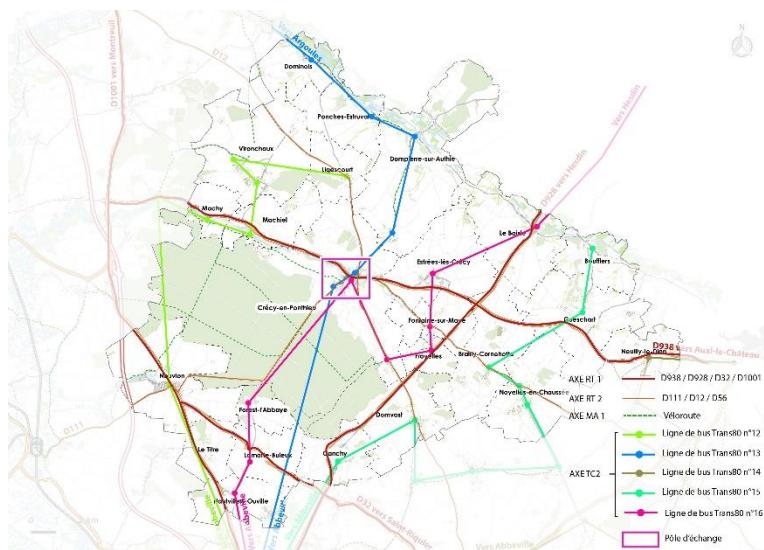
Orientations qualitatives

Préserver et mettre en valeur la qualité du paysage boisé du territoire notamment au niveau de la forêt domaniale de Crécy-en-Ponthieu tout en améliorant sa valorisation ;

Conforter la vocation agro-alimentaire de cet espace en favorisant la diversité des cultures, le développement de filières de valorisation des produits locaux de qualité ;

Animer une démarche concertée pour préserver la qualité des eaux sur l'aire d'alimentation de captage prioritaire de Crécy-en-Ponthieu ;

Poursuivre la préservation et la mise en valeur du patrimoine traditionnel (églises, corps de fermes et maisons traditionnelles, courtils, prairies, ...).



D/ Les orientations territorialisées du PADD

D6 // Le Haut Clocher

Orientations fonctionnelles

Le Haut Clocher forme un grand plateau agricole à l'Est de l'Abbevillois avec deux centres bourgs qui organisent les fonctions. Les orientations fonctionnelles sont :

- Attribuer des capacités d'accueil aux deux centralités d'Ailly-le-Haut-Clocher et de Saint-Riquier et poursuivre le développement de leur niveau de service ;
- Accompagner la mise en charge de la zone d'activités des Hauts Plateaux à Mouflers ;
- Conforter la diversité de l'économie rurale et l'impliquer davantage dans l'économie touristique.

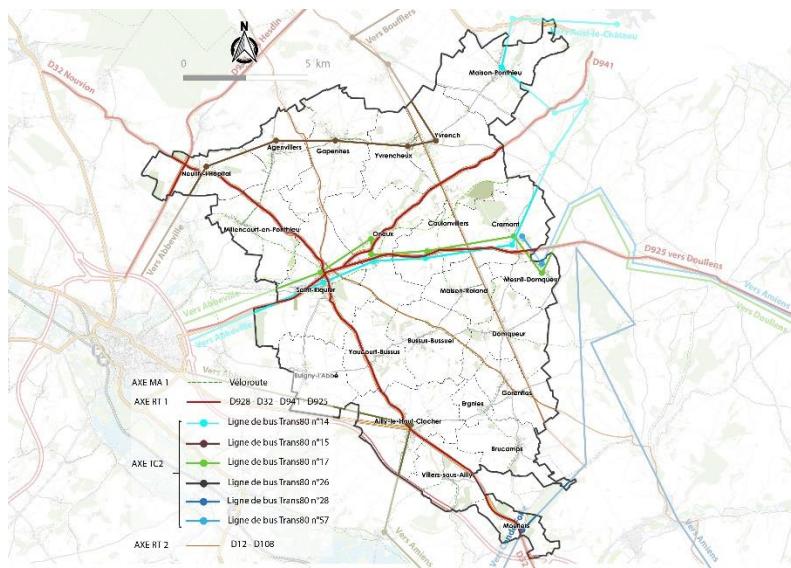
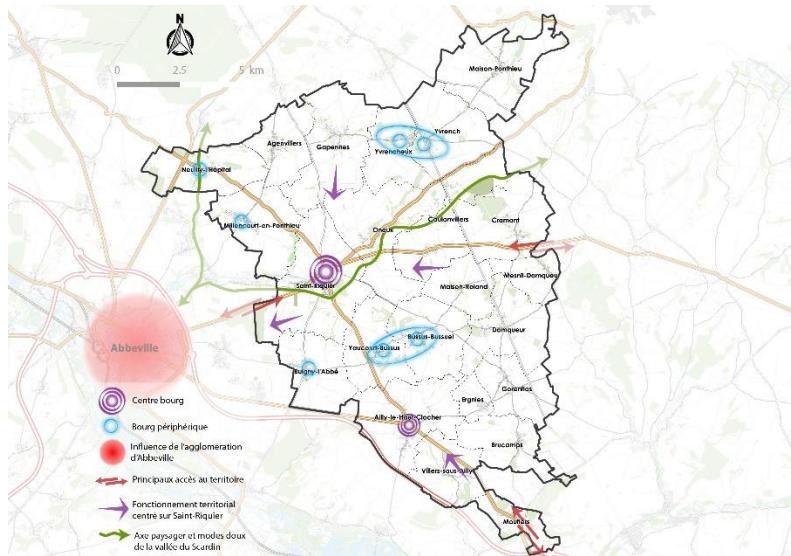
Orientations qualitatives

Poursuivre la préservation et la mise en valeur du patrimoine traditionnel (églises, corps de fermes et maisons traditionnelles, courtails, prairies, ...) ;

Protéger l'interstitiel paysager au sein des bourgs et villages (pré-vergers, haies, maraîchage, ...) ;

Classer les grands alignements végétaux remarquables ;

Développer les filières de valorisation des productions locales, soutenir l'essor des circuits courts, promouvoir les démarches de certification des exploitations.



D/ Les orientations territorialisées du PADD

D7 // La basse Somme

Orientations fonctionnelles

La Vallée de la Somme est organisée autour de deux pôles associés que commandent Pont-Rémy et Longpré-les-Corps-Saints avec pour objectif :

- Conserver les 2 points de desserte ferroviaire ;
- Valoriser la friche SNCF/RFF de Longpré-les-Corps-Saints ;
- Redynamiser les centres-bourgs en agissant sur la vacance résidentielle relativement forte.

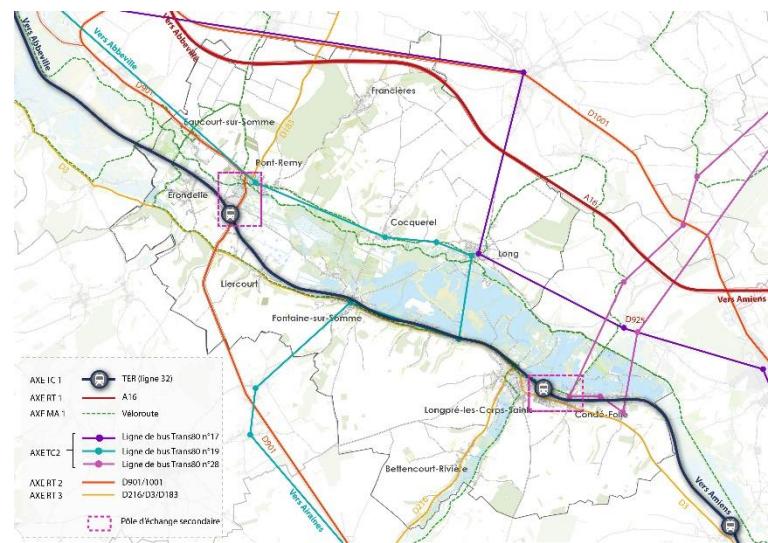
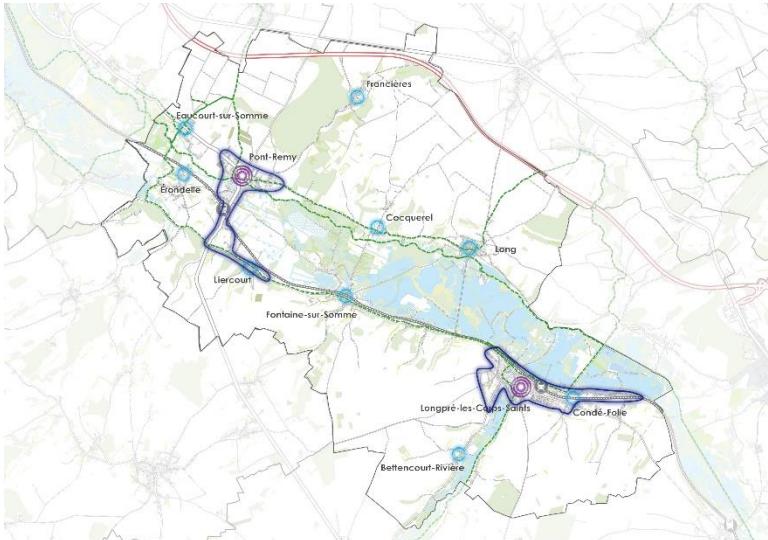
Orientations qualitatives

Mettre en valeur la vallée de la Somme qui participe au cadre de vie et à l'attractivité touristique de l'avant pays ;

Assurer la valorisation paysagère et écologique de la vallée de la Somme ;

Préserver le patrimoine vernaculaire notamment les bâtisses remarquables présentes le long de la vallée de la Somme ;

Préserver les espaces boisés présents sur le secteur : Grand Bois, côte du bois, Bois de Ladre, Bois de Cormont, ...



D/ Les orientations territorialisées du PADD

D8 // Le Vimeu vert

Orientations fonctionnelles

Le Vimeu vert est un vaste territoire rural de grande qualité, sans centralité avérées. Face au risque d'étalement urbain qui a encore peu touché cette partie de Baie de Somme 3 Vallées, les axes de développement sont de :

- Doter le Vimeu vert d'une centralité relais capable d'organiser la satisfaction des besoins (commerce, services publics) ;
- Protéger toutes les composantes de centralité ;
- Mettre le Vimeu vert en tourisme autour de l'agro-tourisme et de l'hébergement de caractère ;
- Déployer une offre de mobilité à la demande pour préserver l'autonomie des populations sans moyen de déplacement.

Orientations qualitatives

Mettre en valeur la vallée de la Trie qui participe au cadre de vie et à l'attractivité touristique de l'avant pays ;

Conserver l'ensemble de la trame verte de type semi-bocager ;

Mettre en place un maillage de chemins et de sentes qui révèlent la qualité paysagère du Vimeu vert ;

Développer les filières de valorisation des productions locales, soutenir l'essor des circuits courts, promouvoir les démarches de certification des exploitations ;

Poursuivre la préservation et la mise en valeur du patrimoine traditionnel (églises, corps de fermes et maisons traditionnelles, courtils, prairies, ...).

